

## **Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) pour le territoire de la Communauté de communes de Petite Terre**

### **ENTRE**

#### **L'Etat**

Représenté par Monsieur Thierry SUQUET, Préfet de Mayotte,

#### **ET**

#### **La Communauté de communes de Petite Terre**

Représenté par Monsieur Saïd Omar Oili, Président de la Communauté de Communes de Petite Terre, suivant délibération en date du 30 juillet 2021

Les communes de Dzaoudzi-Labattoir et de Pamandzi seront invitées à signer le contrat de relance et de transition écologique définitif à venir à l'horizon 2023.

## Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé à travers le contrat de convergence et de transformation de Mayotte et les programmes opérationnels européens, le Gouvernement souhaite que les territoires mahorais soient accompagnés pour décliner, dans le cadre de leurs compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à leurs besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

## Article 1 - Objet du contrat

### 1.1. Présentation du CRTE

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la Communauté de Communes de Petite-Terre autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire. C'est un document évolutif pouvant faire l'objet de modifications tout au long de son existence. Ainsi, de nouvelles actions peuvent être intégrées postérieurement à sa signature.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

L'élaboration du CRTE de la Communauté de Communes de Petite-Terre s'établit en trois phases :

- L'accompagnement par l'ANCT qui a conduit à la réalisation de ce protocole d'engagement ;
- Signature du protocole d'engagement entre l'État et la Communauté de communes de Petite-Terre en octobre 2021 ;
- Signature du Contrat de Relance et de Transition Écologique en avril 2023 avec la cosignature des communes de Dzaoudzi-Labattoir et de Pamandzi.



## 1.2. Présentation du territoire signataire

Le territoire de la Communauté de Communes de Petite-Terre et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

La Communauté de communes de Petite Terre regroupe les communes de Dzaoudzi et de Pamandzi et une population de 30 039 habitants sur un territoire de 11 km<sup>2</sup>, soit 10 % des habitants de Mayotte.

La densité de population s'élève à plus de 2 600 habitants par km<sup>2</sup>. Celle-ci est plus forte lorsque sont prises en compte uniquement les zones urbanisées de l'île majoritairement concentrée à l'est.

Les tendances générales en matière de démographie et d'économie sont sensiblement similaires à celle de l'ensemble de l'archipel :

- Une population très jeune et majoritairement pauvre ;
- Une forte immigration provenant des Comores ;
- Une économie au faible développement et portée par l'emploi administratif ;
- Un accès à l'éducation, aux équipements et aux services faibles ;
- Une dépendance forte à la commande publique qui représente 50 % de l'activité économique sur Mayotte ;
- De nombreuses perspectives d'évolutions positives pour le territoire.

La Communauté de communes de Petite-Terre s'appuie sur plusieurs dispositifs pour répondre aux enjeux de son territoire et alimenter son développement. Ceux-ci sont énoncés dans les articles 4.1 et 4.2

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

## Article 2 – Ambition du territoire de la Communauté de Communes de Petite-Terre

### Synthèse du diagnostic territorial

#### 1 - Les dynamiques démographiques

##### A – Population et démographie

###### **Données et faits marquants**

- Le territoire est soumis à une croissance forte et continue de la population alimentée par un fort taux de natalité et une immigration importante. Entre 2021 et 2017, il a accueilli 9 445 habitants supplémentaires, soit une augmentation de 47 % en cinq ans.
- Dzaoudzi-Labattoir a vu sa population augmenter de 16 % depuis 2007 pour atteindre 17 800 habitants. La commune de Pamandzi a quant à elle vu sa population s'accroître de 26 % pour atteindre 11 400 habitants.
- La croissance démographique reste très importante sur le territoire avec un taux de variation annuel de + 4,8 % sur Dzaoudzi-Labattoir, parmi les plus élevés de Mayotte et largement supérieur à la France métropolitaine.
- La population de Petite-Terre est très jeune puisque 54 % des habitants y ont moins de 20 ans. Elle est aussi en grande partie issue de l'immigration puisque 40 % des habitants sont étrangers sur le territoire.

###### **Les enjeux relatifs à la population et la démographie**

- Encadrer la croissance démographique de Petite-Terre (planning familial, pré-natalité, contraception, etc.) ;
- Anticiper les besoins (logements, équipements, services, commerces, transport, etc.) permettant d'accueillir les populations supplémentaires dans de bonnes conditions et de satisfaire ceux des populations présentes ;
- Répondre aux enjeux de la crise migratoire collectivement.



## B - Les dynamiques socio-économiques

### ***Données et faits marquants***

- Un niveau de revenu par ménage (8 900 € annuels) faible et disparate qui tend à augmenter ces dernières années, mais qui reste largement inférieur à celui de France métropolitaine (23 920 € annuel).
- La très grande majorité de la population vit sous le seuil de pauvreté, avec près de 85 % des habitants possédant un revenu inférieur à 1 041 € en 2017. Il s'agit d'un taux 6 fois supérieur à celui observé en métropole (14,7 %).
- Cependant, à l'exception du quartier de la Vigie, la situation socio-économique de Petite-Terre demeure plus favorable que dans le reste de l'archipel.

### ***Les enjeux relatifs aux dynamiques socio-économiques***

- Améliorer l'accès à l'emploi légal des habitants de Petite-Terre ;
- Favoriser le développement économique pour augmenter le taux d'emploi ;
- Augmenter les niveaux de revenus ;
- Favoriser l'accès aux prestations sociales.

## 2 - Les activités économiques

### A - Artisanat, industrie et tertiaire

#### ***Données et faits marquants***

- Économiquement, le territoire reste relativement dépendant de l'extérieur et notamment de sa relation avec Grande-Terre et en raison d'une faible production locale, la balance commerciale reste largement déficitaire.
- L'activité économique de Petite-Terre est faiblement productive. Elle est structurée par les microentreprises puisque sur les 2062 entreprises recensées en 2014, 96 % sont unipersonnelles.
- De nombreux freins au développement économique du territoire : une fragmentation du tissu économique, peu de foncier et de locaux disponibles et adaptés, de nombreuses activités hors cadre légal, un faible développement du numérique, etc.
- Une activité tertiaire peu structurée et composite, elle aussi dominée par les microentreprises.

#### ***Les enjeux relatifs aux activités artisanales, industrielles et tertiaires***

- Développer l'autonomie commerciale et économique de Petite-Terre ;
- Favoriser l'émergence d'une économie compétitive et riche en emplois grâce à la mobilisation des filières industrielles et artisanales
- Faire de l'investissement public et de l'aménagement du territoire des leviers d'un développement économique durable et local ;
- Mettre le développement durable au cœur du développement économique et proposer des modèles économiques à forte valeur ajoutée, innovants, solidaires, durables ;
- Développer la structuration du soutien à l'innovation économique ;
- Développer la création d'entreprises innovantes et compétitives dans les secteurs prioritaires ;
- Stimuler les innovations sociales et organisationnelles.

### B - Zoom sur le projet de l'éco-parc des Badamiers

#### ***Le contexte du projet***

- Le projet de Eco-Parc des Badamiers prévoit quelque 22 685 m<sup>2</sup> de locaux d'activité et entrepôts, 16 535 m<sup>2</sup> de tertiaire (400 m<sup>2</sup> de bureaux, 300 m<sup>2</sup> de locaux à destination de services), 33 175 m<sup>2</sup> de parcelles à construire, 12 105 m<sup>2</sup> de foncier pour l'habitat et enfin 8 609 m<sup>2</sup> de foncier dédié au pôle touristique.
- Une volonté d'éviter la logique de zonage avec le souhait de produire une mixité fonctionnelle le plus possible à la parcelle.
- Une intégration recherchée composant avec la zone industrielle existante, la création d'espace agricole et la préservation de la bande littorale.
- Un lieu où sont implantés les sites TOTAL et EDM sites classés et à ce titre contrôlés conformément à la réglementation en vigueur.

#### ***Les enjeux relatifs au projet d'Eco-parc des Badamiers***

- « Développer une offre foncière destinée au développement et à la structuration des activités économiques de Petite Terre »
- Réguler les prix du foncier suite à la volonté de la société TDF de vendre des terrains ;



- Impulser une nouvelle dynamique économique sur Petite-Terre et faire du territoire un moteur de l'économie mahoraise ;
- Répondre à l'ensemble des critères permettant une labellisation « écoquartier » de l'Eco-parc ;
- Valoriser le patrimoine naturel, agricole et paysager du secteur.

## C - L'activité halieutique

### ***Données et faits marquants***

- Une activité ancestrale et importante sur l'île portée par un lagon source d'alimentation pour la population. Ce dernier permet de déployer une activité halieutique vivrière et commerciale.
- Des pêcheurs majoritaires au sein des 86 professionnels de l'agriculture recensés entre les deux communes.
- Des processus de régularisation administrative de la filière pêche sont en cours pour la régularisation de l'activité des pêcheurs et de leur flotte.
- Une pêche artisanale concurrencée par une pêche illégale qui déstabilise l'équilibre économique de la filière.

### ***Les enjeux relatifs à l'activité halieutique***

- Créer les infrastructures et équipements techniques à destination de la filière pêche qui sont quasi inexistantes à ce jour.
- Professionnaliser la filière et promouvoir les pratiques vertueuses (arrêt de la pêche à l'uruva)
- Développer et valoriser des procédés de pêche durable plus respectueux de la ressource disponible et économes en énergie (création de dispositifs de concentration de poisson hors lagon)
- Mieux intégrer les activités de pêche à l'économie littorale (respect des normes sanitaires et des conditions d'hygiène et de travail) en tenant compte des spécificités locales.

## D - L'activité agricole

### ***Données et faits marquants***

- L'activité agricole de Petite-Terre est orientée vers la subsistance pour les ménages modestes et n'est que peu productive. Malgré tout, les espaces agricoles revêtent une valeur agronomique non négligeable qui peut alimenter un développement de l'activité.
- Du fait de l'exiguïté et de la forte urbanisation de Petite-Terre, les surfaces d'agroforesterie vivrière et de pâturage sont confinées aux versants occidentaux des cratères de la Vigie et du Dzaha. L'urbanisation non maîtrisée tend à réduire les espaces potentiellement susceptibles d'accueillir ce type d'activité.

### ***Les enjeux relatifs à l'activité agricole***

- Favoriser et contribuer à l'autonomie alimentaire du territoire ;
- Développer des pratiques agricoles vertueuses, respectueuses de l'environnement (limiter les monocultures, l'utilisation de pesticides, etc.) ;
- Valoriser et développer la production agricole et la pêche sur le territoire ;
  - Surveiller et contrôler les pratiques agricoles ;
  - Favoriser le développement des circuits courts.

## E - L'activité touristique

### ***Données et faits marquants***

- La fréquentation touristique était en hausse en 2017 avec 62 000 touristes, avec notamment une légère hausse du tourisme d'affaire et d'agrément.
- Le potentiel touristique de Petite-Terre comme de Mayotte reste peu développé et peu de structures d'accueil et d'hébergement sont présentes. 6 établissements représentant 40 chambres sont recensés sur Petite-Terre.
- Le lagon, les plages et les cratères représentent des facteurs d'attractivité touristique indéniables avec la possibilité de développer les activités nautiques, sportives et balnéaires.
- 80 % du tourisme est affinitaire, concernant les populations ayant de la famille sur l'île. Cette forme de tourisme génère moins de revenus que les formes classiques de tourisme de loisirs.
- Si Petite-Terre bénéficie d'une sécurité plus importante que sur Grande-Terre, la gestion des déchets constitue une problématique handicapante pour le développement du tourisme.
- L'accueil des bateaux de croisière n'a cessé de décliner depuis 2006, en 2015 seuls 5 bateaux ont fait escale pour 770 passagers contre 38 paquebots et 8 400 passagers 9 ans avant.



#### ***Les enjeux relatifs à l'activité touristique***

- Créer ou renforcer les bases de la destination de Mayotte sur chacun des aspects d'une destination : hébergement, activités, restauration, accessibilité, aménagements, etc. ;
- Mener une politique d'aménagement et de création d'une offre de tourisme d'agrément qui assure les « basiques » de la destination ;
- Jouer sur le registre qualitatif et exemplaire sur le plan environnemental en misant sur l'écotourisme de bon niveau à haut-de-gamme ;
- S'appuyer sur la nécessité de désenclavement via l'aérien pour développer le tourisme de Petite-Terre et de Mayotte.
- Retrouver le niveau d'activité précédent des escales de bateaux de croisière.

### **3 - La formation, l'emploi et l'accès au numérique**

#### **A - La formation et l'emploi**

##### ***Données et faits marquants***

- Au sein de la CCPT, le manque de formation continue constitue un frein au développement économique de l'île. Ainsi, seulement 3 personnes sur 10 sont diplômées sur le territoire. En revanche, une amélioration est observable sur la tranche d'âge des 15 à 29 ans, puisque 55 % des personnes de cette catégorie possèdent un diplôme.
- Les taux d'abandon en cours de formation sont forts, puisque 40 % des inscrits ne terminent pas le cursus professionnalisant et seulement 10 % des stagiaires trouvent une issue favorable lorsque leur expérience professionnelle se clôture.
- Cependant, le marché de la formation est relativement diversifié et en phase avec les caractéristiques socio-économiques du territoire mahorais.

##### ***Les enjeux relatifs à la formation et l'emploi***

- Démocratiser et rendre accessible à la population les formations qualifiantes (notamment universitaires) pour développer l'adéquation entre la demande et l'offre d'emploi
- Augmenter le taux d'activité de l'île ;
- Remédier à l'activité illégale et améliorer les conditions de travail ;
- Améliorer les conditions de vie des femmes leur permettant d'accéder à l'emploi (structure d'accueil des enfants, formations, etc.) ;
- Développer les filières de la formation professionnelle.

#### **B - L'accès au numérique**

##### ***Données et faits marquants***

- Le réseau numérique se développe sur l'île de Petite-Terre ainsi que sur l'ensemble de l'archipel de Mayotte. Depuis peu, le réseau ADSL est installé sur le département, mais le réseau FttH n'est pas encore implanté. Actuellement peu de logements sont raccordables à ce système. Si théoriquement le réseau peut se développer en raison d'une densité importante de population qui assurerait son modèle économique, la réalité financière mahoraise pose question sur son implantation.
- La population de Petite-Terre est confrontée à un fort taux d'illectronisme, mais de nombreuses initiatives sont mises en place pour remédier à ce phénomène, notamment la création du Pass numérique.
- Le développement économique en lien avec l'arrivée du réseau numérique est entamé depuis 2014. Cependant, le territoire n'accueille pour l'heure que peu d'entreprises numériques et aucune d'envergure importante. La structure actuelle du réseau économique rend complexe la mise en place de synergie pour la création de solutions numériques à destination des entreprises.

##### ***Les enjeux relatifs à l'accès au numérique***

- Favoriser l'accès au numérique pour tous : par exemple en misant sur le mobilier urbain connecté ;
- Trouver les nouvelles approches d'inclusion numérique destinées aux citoyens en difficulté sur l'appropriation des usages numériques en s'appuyant sur les dispositifs nationaux (Hub Ultra Numérique, Pass Aptic...) et en imaginant des outils locaux adaptés ;
- Diffuser les usages numériques auprès des entreprises pour permettre leur développement.



## 4 - Services et équipements

### A - Les services et équipements d'envergure

#### ***Données et faits marquants***

- « Le territoire de Petite Terre recense plusieurs services, équipements et infrastructures d'envergure notamment l'aéroport porte d'entrée au territoire de Mayotte, la préfecture, la caserne militaire, l'état-major de la Gendarmerie, l'usine de dessalement des eaux et la centrale thermique des Badamiers »
- Au regard de la pression démographique, l'ensemble du réseau de services, d'équipements et d'infrastructures est très sollicité. Une demande forte peut être observée notamment en matière d'équipement éducatifs, culturels, de santé, etc.

#### ***Les enjeux relatifs aux services et équipements d'envergure***

- Fournir un accès minimal aux équipements et services publics ;
- Rénover et moderniser les équipements publics (écoles, administrations, etc.) présents en cœur de ville ;
- Identifier le foncier pouvant potentiellement accueillir, à terme, des nouveaux équipements publics ;
- Rendre les Établissements Recevant du Public (ERP) accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

### B - Les équipements scolaires et l'éducation

#### ***Données et faits marquants***

- Le territoire possède diverses structures scolaires, socio-éducatives et culturelles dont 1 lycée, 2 collèges, 12 écoles primaires, 7 écoles maternelles, 3 établissements privés.
- Ces équipements sont largement sollicités en raison de la démographie galopante et du taux de jeunesse de la population sur l'île.
- Pour une partie de la population estudiantine, l'accessibilité aux établissements scolaires et éducatifs reste complexe et longue en raison de la distance à parcourir en l'absence d'un réseau de transports en commun et l'éloignement de certaines zones d'habitation difficiles à desservir, c'est notamment le cas pour les élèves de La Vigie.
- L'accès à l'éducation reste difficile. Ainsi, 25 % des habitants de l'île n'ont jamais été scolarisés, 14 % l'ont arrêté au niveau primaire et 16 % au collège. Le taux d'analphabétisation reste très préoccupant puisque 75 % des jeunes ont des difficultés de lecture (76 % à Mayotte), contre 30 % en Guadeloupe ou à la Réunion, et moins de 8 % pour certaines régions métropolitaines comme la Bretagne ou la Corse. La tendance est à l'amélioration, et si la moitié des jeunes sortent sans aucune qualification du système scolaire, le pourcentage d'une classe d'âge accédant au baccalauréat est passé de 17 % en 2002 à 48 % en 2011.

#### ***Les enjeux relatifs aux équipements scolaires et à l'éducation***

- Définir la lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme comme priorité territoriale ;
- Allouer des moyens supplémentaires à la politique éducative ;
- Développer et dimensionner les équipements scolaires pour mieux intégrer les dynamiques démographiques ;
- Proposer à la jeunesse de Petite-Terre une offre éducative et culturelle ambitieuse articulant lieu physique et services numériques.

### C - Les équipements culturels, sportifs et de loisirs

#### ***Données et faits marquants***

- Plusieurs équipements sportifs sont recensés sur Petite-Terre : 3 stades, 4 plateaux polyvalents, 4 plateaux scolaires, 2 gymnases couverts, 2 boulodromes, 1 aéroclub, 2 centres de plongée sous-marine. L'île accueille également des équipements de loisirs et culturels : 1 discothèque, des établissements de nuits, 2 MJC, 2 bibliothèques municipales, 1 maison des associations, 1 maison de quartier, 2 Points Information Jeunesse. Enfin, les deux communes comptent une mairie, un Centre Communal d'Action Sociale, une agence postale, des équipements sportifs et culturels publics (bibliothèque, salle des fêtes, stades, plateaux polyvalents...) généralement mal entretenus et rarement animés.
- Des antennes d'établissements publics ou assimilés commencent à se déployer (établissement d'Allocations Familiales, Pôle Emploi, Mission locale, Point Information Jeunesse, Mission RSA, Caisse de Sécurité Sociale, Centre Communal d'Action Sociale, etc.).



- Les équipements publics ne sont pas en état et connaissent de fortes difficultés en termes de fonctionnement, d'entretien et d'organisation. L'offre n'est pas structurée et aucune réelle programmation n'existe.

#### ***Les enjeux relatifs aux équipements culturels, sportifs et de loisirs***

- Répondre aux besoins en équipements qui s'accroissent en raison de l'évolution démographique ;
- Équilibrer et structurer l'offre sur l'ensemble de la communauté de communes ;
- Organiser des dispositifs de surveillance et d'entretien des équipements.

### **D - Les équipements et services de santé**

#### ***Données et faits marquants***

- L'offre publique de soins est moins importante que dans l'Hexagone ou à La Réunion. Elle est répartie de manière inégale sur le territoire avec un déficit marqué dans certaines spécialités médicales et médico-sociales (périnatalité, handicap, santé mentale...) non compensé par une offre libérale qui peine à se développer.
- Petite-Terre est confrontée à une pénurie de médecins généralistes et de spécialistes. Actuellement, seulement 4 médecins sont recensés pour 29 200 habitants, soit 13 seulement pour 100 000 habitants, alors que la moyenne nationale s'élève à 180 médecins pour la même proportion de population.
- La santé périnatale et maternelle est préoccupante : en 2016, sur 1 000 enfants nés, 10 n'atteignent pas l'âge d'un an. Les conditions de vie précaires d'une proportion importante des mères expliquent en grande partie cette mortalité infantile élevée.
- La santé des enfants est également une source de préoccupation : la couverture vaccinale contre la rougeole, les oreillons et la rubéole ne concerne que 49 % des jeunes après 6 ans.
- La santé des adultes est caractérisée par une surmortalité, causée par les maladies cardiovasculaires, infectieuses et de l'appareil circulatoire, le diabète et le cancer, qui maintient l'espérance de vie à un niveau inférieur à celui de l'Hexagone (respectivement 74 ans et 77 ans pour les hommes et les femmes contre 79 ans et 86 ans en métropole en 2016).
- En matière d'équipements et de services de santé, Dzaoudzi-Labattoir accueille un centre de Protection Maternelle Infantile possédant une offre de soin élargie et un second a été récemment créé à Pamandzi. L'île possède un service de pompier et un SAMU couvrant l'intégralité du territoire. Cependant, en raison de l'absence de réseau viarie, le quartier de la Vigie n'est pas accessible pour les véhicules. Sont recensés également sur le territoire 2 dispensaires et un centre hospitalier de proximité (salle d'urgence, consultation, maternité, soins dentaires) à Dzaoudzi-Labattoir.

#### ***Les enjeux relatifs aux équipements et services de santé***

- Renforcer l'offre de soin de manière à intégrer les évolutions démographiques ;
- Remédier à la présence insuffisante de médecins sur le territoire ;
- Adapter le système et la prise en charge sanitaire aux populations ;
- Mettre à niveau le réseau viarie pour permettre une accessibilité pour les pompiers et le SAMU à l'ensemble du territoire.

### **E - Les espaces publics**

#### ***Données et faits marquants***

- Les espaces publics sur Petite-Terre souffrent d'une lisibilité complexe et d'une mauvaise structuration. De nombreux conflits d'usage sont recensés entre habitat, activité commerciale et déplacements sur ces espaces.
- Le mobilier urbain est parfois obsolète et peu entretenu.
- La densification désorganisée tend à réduire la portion de ces espaces et marque une baisse des espaces végétalisés au sein du tissu urbain.
- Le réseau viarie et les trottoirs sont en mauvais état et peu adaptés aux modes de déplacements doux.

#### ***Les enjeux relatifs aux espaces publics***

- Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public, le patrimoine ;
- Repenser la relation du commerce à l'espace public, à la desserte, l'accessibilité, au stationnement ;
- Réintroduire la végétation au sein des centralités, requalifier les voies commerciales structurantes (lisibilité et mise en cohérence de la structuration du territoire), la gestion des flux et sécurisation des piétons, en requalifiant les petits espaces publics (appropriation et lien social) ;
- Clarifier la lisibilité urbaine, l'accessibilité, la mobilité et les connexions urbaines.



## F - L'activité commerciale

### ***Données et faits marquants***

- L'offre commerciale est diversifiée sur les 127 commerces recensés une prédominance des activités de restauration (21 %), de beauté/santé (14 %), d'alimentation (13 %) et de bazar (13 %) est observée.
- Elle se situe essentiellement sur la commune de Dzaoudzi-Labattoir. 79 % des commerces sont situés sur cette commune, et 62 % sur le linéaire de la rue du commerce. La centralité possède de nombreuses locomotives avec la présence de services publics, de boutiques phares comme Orange, etc.
- Plusieurs autres polarités commerciales existent sur le territoire :
  - Une à Pamandzi, possédant une offre plus éclatée ;
  - Un pôle structuré autour du Jumbo Score de Labattoir ;
  - Deux autres situées autour des boulevards des crabes et des amoureux.
- Comme pour l'activité économique en général, la CCPT recense peu de locaux disponibles, souvent inadaptés, de petites tailles et peu diversifiés. Les aménagements et la mise en synergie des acteurs économiques sont insuffisants.
- Le quartier de la Vigie ne possède pas d'offre commerciale réellement structurée.

### ***Les enjeux relatifs à l'activité commerciale***

- Soutenir le nécessaire rapprochement entre porteurs de projets, structures, artisans, citoyens, pour faciliter l'émergence d'actions innovantes, développer la vie locale, les liens humains et la vie économique ;
- Corriger la relation des locaux commerciaux avec l'espace public, améliorer l'apparence extérieure et les enseignes ;
- Diversifier l'offre commerciale ;
- Professionnaliser les commerçants ;
- Renforcer l'attractivité des centres bourgs à partir d'un développement économique et commercial équilibré.

## G - La sécurité

### ***Données et faits marquants***

- Malgré un état très important des forces de l'ordre dans le cadre du Contrat Local de Sécurité et en constante augmentation au niveau de ses effectifs, Petite-Terre, comme l'ensemble du territoire mahorais, souffre d'une délinquance forte liée au vol. La violence juvénile est aussi présente avec des confrontations sporadiques entre groupes d'établissements scolaires différents. De plus, l'île est soumise à de nombreuses actions illégales en lien avec le travail informel, les pratiques d'aménagement, etc.
- Une brigade territoriale est implantée à Pamandzi composée de 26 personnes et renforcée par des gendarmes mobiles. L'île ne possède pas de service d'intervention rapide. Les deux communes possèdent un service de Police Municipale.
- Les services de gardiennages privés sont régulièrement déployés par les entreprises.

### ***Les enjeux relatifs à la sécurité***

- Envisager des dispositifs automatisés de surveillance ;
- Lutter contre la délinquance.

## 5 - Habitat, logement et urbanisme

### A - Les dynamiques d'urbanisation et la ressource foncière

#### ***Données et faits marquants***

- Accentué par la pression démographique constante, le territoire de Petite-Terre voit sa tâche urbaine, ainsi que le mitage des espaces Naturels, Agricoles et Fonciers, s'accroître régulièrement ces dernières années aux détriments des espaces naturels, agricoles et forestiers, particulièrement sur le secteur de la Vigie.
- L'organisation urbaine est non maîtrisée et sans véritable cohérence, y compris au sein de la tâche urbaine existante dans laquelle la densification verticale et horizontale tend à réduire considérablement les espaces de respiration. Cette désorganisation contribue à accentuer la raréfaction du foncier et donc à reporter la pression sur les espaces hors de la tâche urbaine.
- Par an, sont dénombrés 130 dépôts de permis de construire sur les deux communes et il est estimé que les constructions illégales représentent environ le double.
- Les besoins en foncier sont estimés par le PADD de Mayotte entre 75 et 145 hectares (40 à 90 hectares pour le logement, 10 à 20 hectares pour l'activité et autant pour l'équipement, 15 hectares pour les

infrastructures) selon les dynamiques démographiques et économiques à venir et la capacité à pratiquer un fort renouvellement urbain.

#### ***Les enjeux relatifs aux dynamiques d'urbanisation et à la ressource foncière***

- Circonscrire l'extension urbaine, notamment sur le secteur de la Vigie ;
- Accompagner le renouvellement urbain en site occupé notamment en centre-ville ;
- Développer des systèmes de surveillance (mesures coercitives) et de pédagogie pour limiter l'extension urbaine ;
- Mieux protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers.
- Maîtriser le foncier pour permettre le renouvellement urbain et la préservation des espaces Naturels, Agricoles et Fonciers ;
- Créer des instances de dialogue entre les grands propriétaires fonciers (Département, État, grands propriétaires privés) pour faciliter l'émergence de projets.

### **B - Habitat et logement**

#### ***Données et faits marquants***

- L'habitat des Petite-Terre se caractérise par un grand nombre de logements insalubres et indignes, largement édifiés de manière illégale. Cette problématique se conjugue avec d'autres facteurs aggravant comme la suroccupation (1,4 personnes par pièce pour 0,6 en métropole), une forte précarité énergétique, etc.
- Dans une immense majorité, l'habitat est individuel puisque seulement 5 % des logements de Dzaoudzi-Labattoir et 9 % de ceux de Pamandzi sont construits dans des immeubles collectifs.
- Au regard de la pression démographique, les besoins en logements sur la CCPT ne cessent de croître. En 2012, le nombre de logements était estimé à 5 850. En 2017, le PADD de Mayotte quantifiait un besoin de 4 700 logements à produire pour Dzaoudzi-Labattoir entre 2017 et 2027 et de 1 800 logements pour Pamandzi. En raison de ce contexte, d'une densification désordonnée et d'une raréfaction du foncier, les prix d'accession ou de location sont en inflation constante.
- Actuellement, les acteurs de la production de logements ne possèdent pas la capacité de répondre aux besoins. Parmi ceux-ci, le bailleur social historique, la Société Immobilière de Mayotte, n'est pas en mesure de répondre à la demande de logements. De plus, les stratégies communes, outils partagés et mutualisation de moyens pour la lutte contre l'habitat indigne sont peu développés.

#### ***Les enjeux relatifs à l'habitat et au logement***

- Passer à la phase opérationnelle du projet de Renouvellement Urbain sur Petite Terre
- Assurer des conditions de logement dignes, améliorer la qualité de l'habitat et résorber l'habitat indigne ;
- Répondre aux besoins en logement liés à la croissance de la population ;
- Développer une offre attractive et diversifiée de logements en centre-ville ;
- Diversifier l'offre de logement et les parcours résidentiels ;
- Développer une stratégie habitat et foncière à l'échelle de l'intercommunalité ;
- Mettre en place les moyens de surveillance pour prévenir l'implantation d'habitat indigne et informel.

### **C - Zoom sur le quartier de La Vigie**

#### ***Données et faits marquants***

- Le quartier de La Vigie s'étend sur 148 hectares entre les deux communes de la Petite-Terre et représente près de 14 % de la superficie de l'île. Celui-ci regroupe entre 7 000 et 9 000 habitants, soit près d'un tiers de la population de la communauté de communes.
- Malgré un manque de données sur les populations qui résident sur ce territoire, un certain nombre de constats peuvent être dressés :
  - Une forte part de la population paupérisée ;
  - Une urbanisation non maîtrisée caractérisée par le développement d'habitat informel, indigne, insalubre et élaboré hors du cadre légal ;
  - Une probable suroccupation des logements présents ;
  - Un accès au confort de base très limité (électricité, eau potable, etc.) ;
  - Un fort enclavement, accentué par l'absence de réseau viaire, qui ne permet pas l'accès des services de secours et qui éloigne les populations des services, commerces et équipements (notamment scolaire).



### ***Les enjeux relatifs au quartier de La Vigie***

Mise en œuvre du Projet de Renouveau Urbain

- Lutter contre l'habitat indigne et favoriser la diversité de l'habitat ;
- Désenclaver le quartier prioritaire de La Vigie (voies carrossables, piétonnes...) et le connecter au reste du territoire ;
- Créer une centralité intercommunale et proposer une offre adaptée en équipements publics, commerces et services ;
- Préserver et gérer les espaces naturels et agricoles, restaurer la biodiversité locale et réduire l'exposition de la population aux risques naturels ;
- Développer l'emploi local et favoriser le développement touristique.

## **D – Patrimoine**

### ***Données et faits marquants***

- Le territoire de Petite-Terre possède une richesse patrimoniale importante révélée par l'étude menée dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville.
- Trois époques retiennent particulièrement l'attention, avec une kyrielle d'édifices et de secteurs à sauvegarder et à mettre en valeur. Il s'agit de :
  - La période qui s'étire du VIII<sup>ème</sup> au XIX<sup>ème</sup> siècle et intègre des monuments religieux, des maisons traditionnelles (nyumbas, bangas, farés), du petit patrimoine (puits, lavoirs, stèles, etc.)
  - La période coloniale qui s'étend de 1843 à 1976 et concerne un certain nombre de villas, le secteur du Rocher de Dzaoudzi ou encore l'ancienne mairie de Pamandzi.
  - La période contemporaine débutée après 1976 et qui comprend de nombreux bâtiments publics (écoles), des logements de la société immobilière de Mayotte, des maisons d'architectes et des éléments d'aménagements urbains.
  - Enfin, sont recensés également des sites remarquables comme les cratères, le lagon et les plages, des points de vue comme le cimetière chrétien, le boulevard des Crabes, le réservoir et la Vigie et des ensembles urbains comme le village de Labattoir, la rue des jardins ou encore le village de pêcheurs de Pamandzi.

### ***Les enjeux relatifs au patrimoine***

- Patrimonialiser et faire connaître reconnaître l'identité des bâtiments, des ensembles et des sites locaux ;
- Conserver et préserver pour garder des témoins dans une société en mutation ;
- Préserver et mettre en valeur un cadre de vie ;
- Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public, le patrimoine.
- Prendre en compte le patrimoine archéologique éventuellement impacté par les aménagements en anticipant les mesures d'archéologie préventive conformément à l'article R523-12 du code du patrimoine.

## **6 - La mobilité, les transports et les déplacements**

### **A - La mobilité**

#### ***Données et faits marquants***

- Le caractère insulaire et la concentration d'un certain nombre de services (hôpital, lieux de formation, etc.) sur Grande-Terre implique un isolement important de Petite-Terre, surtout au regard de l'offre faible de mobilité.
- Les réseaux de transports et l'offre de mobilité restent très faibles sur le territoire tant sur le plan des connexions avec Grande-Terre qu'au sein même de l'île. La conjonction des facteurs de difficulté observés sur l'île (essor démographique non contrôlé, pauvreté de la population, urbanisation déstructurée, absence d'un réseau viaire de qualité, etc.) ne favorise pas l'organisation d'une stratégie concrète permettant une bonne desserte du territoire et le développement de mobilités adaptées. En dépit de cela, est malgré le faible taux de motorisation des ménages (1 voiture pour 8 habitants), les mobilités restent un facteur important d'émission de Gaz à Effet de Serre sur Petite-Terre.
- Malgré tout, le territoire constitue la porte d'entrée de l'archipel et le point de connexion avec les îles de Madagascar, des Comores et de la Réunion, mais aussi avec la métropole.

#### ***Les enjeux relatifs à la mobilité***

- Désenclaver Petite-terre et désengorger les infrastructures existantes ;



- Faciliter les déplacements et les échanges internes et externes du territoire rompant avec le fonctionnement actuel de transit ;
- Réduire les émissions de polluants liées aux transports et à la production d'énergie ;
- Proposer une offre de mobilité adaptée aux besoins des citoyens en s'appuyant sur le numérique ;
- Clarifier la lisibilité urbaine, l'accessibilité, la mobilité et les connexions urbaines.

## B - L'aéroport

### ***Données et faits marquants***

- L'aéroport de Petite-Terre est le moyen de connexion avec la métropole et les îles environnantes. Il possède une capacité de 600 000 passagers par an, et en 2017, ce sont 380 000 passagers qui ont été comptabilisés au départ ou à l'arrivée. Il constitue un vecteur d'attractivité, de lien et de développement économique pour Mayotte, mais il implique également des contraintes (pollutions environnementales, nuisances, etc.).
- En tant que cordon reliant Mayotte à la métropole, il est aussi une plateforme de fret avec environ 2 830 tonnes acheminées en 2017, permettant d'irriguer le territoire en produits alimentaires, en matériel informatique, etc.
- Son rôle stratégique primordial a impliqué une restructuration en 2015 avec la réalisation d'une aérogare, avec le souhait d'une extension de la longueur de piste par les acteurs économiques et politiques. Le projet actuellement en cours d'étude vise notamment à identifier les enjeux environnementaux qui y seront liés.

### ***Les enjeux relatifs à l'aéroport***

- Permettre le développement de l'aéroport pour favoriser l'accueil de plus grands flux touristiques et favoriser le lien avec la métropole tout en intégrant les enjeux environnementaux ;
- Renforcer le rôle de l'aéroport comme porte d'entrée de Mayotte ;
- Développer le fret et l'aérien ;
- Connecter l'aéroport au reste de l'île à la fois dans le lien avec la barge allant Grande-Terre, mais aussi sur le plan économique.

## C - Les transports maritimes

### ***Données et faits marquants***

- En tant qu'île dans l'île, mais aussi de détentrice de l'aéroport, le transport maritime est un lien vital pour Petite-Terre, mais aussi pour le reste de Mayotte. Afin d'acheminer personnes et marchandises, un système de barge a été instauré entre Dzaoudzi- Labattoir et Mamoudzou.
- Trois navires et une barge assurent le transport des voyageurs tandis qu'un cinquième navire peut être sollicité en fonction du trafic et des disponibilités du personnel. En 2017, environ 4 900 000 passagers et 790 000 véhicules ont traversé entre Petite-Terre et Grande-Terre.
- En outre, Petite-Terre possède d'autres infrastructures portuaires et maritimes importantes :
  - Le mouillage des Badamiers, qui accueille les pétroliers ;
  - La rade de Dzaoudzi, qui abrite les navires de plaisance, de croisière et de pêche, ainsi que tout autre type de bâtiments en escale (militaire, scientifique, etc.).

### ***Les enjeux relatifs aux transports maritimes***

- Adapter les infrastructures existantes à l'évolution des passagers de la barge (quai, gare maritime) ;
- Créer des axes supplémentaires de desserte par barge et compléter l'offre de liaison entre Petite-Terre et Grande-Terre par des transports innovants.

## D - Le réseau routier, stationnement et usage de la voiture

### ***Données et faits marquants***

- Le réseau routier de Petite-Terre est incomplet et en mauvais état, bien qu'un effort ait été fourni sur la CCPT les communes de Pamandzi, de Dzaoudzi-Labattoir et le Conseil Départemental de Mayotte. Actuellement, ce sont 25 % des logements de Pamandzi et 35 % de ceux de Dzaoudzi-Labattoir qui ne sont pas desservis par des voies carrossables.
- En raison du point unique de passage entre Mamoudzou et Petite-Terre, la voie qui relie l'aéroport à l'embarcadère est la plus sollicitée, particulièrement sur les déplacements pendulaires domicile/travail. Une étude a permis de comptabiliser entre 5 000 et 10 000 véhicules par jour sur ce secteur.
- En matière de stationnement, il n'y a pas de véritable stratégie et d'infrastructures adaptées pour le rendre lisible et ordonné.



### ***Les enjeux relatifs au réseau routier, au stationnement et à l'usage de la voiture***

- Mettre aux normes les infrastructures ;
- Désengorger les axes routiers ;
- Répondre aux besoins de mobilités des arrivants et limiter l'impact du trafic routier sur le cadre de vie des habitants ;
- Organiser et structurer l'offre de stationnement en réponse au besoin résidentiel, commercial, touristique et de services.

## **E - Les transports en commun**

### ***Données et faits marquants***

- A l'exception d'un service de ramassage scolaire à destination des enfants effectuant la navette vers Grande Terre, le service des transports est privé et assuré de façon relativement performante par les taxis.
- Il n'existe pas pour l'heure de transport en commun public.
- La création de deux lignes de bus interurbaines et programmée par le CD976 dans le cadre du Plan Global des Transports et Déplacements de Mayotte.

### ***Les enjeux relatifs aux transports en commun***

- Initier une politique « transports » ;
- Mettre en place un réseau de transports en commun multimodal avec les équipements adéquats qui serait une véritable alternative au développement des voitures sur Petite Terre.
- Aménager la voirie en prenant en compte l'organisation du stationnement et la bonne circulation des transports en commun.

## **F - Les mobilités douces et actives**

### ***Données et faits marquants***

- Il n'y a pas de réelle donnée sur les pratiques de mobilités douces et actives à Petite-Terre. Cependant, au regard de la structure du réseau viaire et piétonnier des hypothèses peuvent être avancées :
  - Des déplacements piétons complexes et peu lisibles, mais favorisés par le faible maillage viaire et le mauvais état du réseau ;
  - Une faible part modale des autres moyens de déplacements doux.

### ***Les enjeux relatifs aux mobilités douces et actives***

- Favoriser les modes de déplacements doux, alternatifs à la voiture (vélo, piétons, taxis).
- Améliorer l'état du réseau piéton et viaire ;
- Développer des infrastructures pour l'ensemble des mobilités douces et alternatives à la voiture.

## **7 - L'énergie, les ressources et les réseaux au prisme de la transition écologique et énergétique**

### **A - L'électricité**

#### ***Données et faits marquants***

- Le territoire de Petite-Terre reste largement dépendant des énergies fossiles, notamment les hydrocarbures. En 2014, la production énergétique de Mayotte provenait 94,4 % des deux centrales thermiques, dont 38 % des Badamiers et le reste de Longoni sur Grande-Terre. A proximité de la centrale des Badamiers sont également entreposées les réserves stratégiques de carburant de Mayotte. La part des énergies renouvelables reste donc faible et ce sur l'ensemble du territoire la centrale des Badamiers est amenée à être modifiée pour fonctionner en bioliquide et être conforme aux normes, l'activité des moteurs actuels étant prévue jusqu'en 2023.
- Aujourd'hui encore, de nombreux logements ne possèdent pas d'accès à l'électricité ou dans de mauvaises conditions (réseaux obsolètes et dangereux, prélèvements informels, etc.). De plus le réseau de transformateurs présente un taux de surcharge régulièrement supérieur à 100 % faisant craindre des problèmes d'approvisionnement chroniques.
- Sur les 44 739 Mégawatts/heure consommés en 2017 sur Petite-Terre, le secteur résidentiel en a consommé plus de la moitié, alors que l'industrie ne représente que 17 %. Le secteur tertiaire représente une consommation importante sur Petite-Terre en raison de la présence notamment de l'aéroport.

### **Les enjeux relatifs à l'électricité**

- Réduire la dépendance du territoire aux énergies fossiles
- Rendre la ressource accessible à tous ;
- Atteindre les objectifs d'autonomie et réduire la dépendance énergétique du territoire ;
- Développer les énergies renouvelables ;
- Maîtriser les consommations énergétiques dans les secteurs tertiaire et résidentiel ;
- S'appuyer sur les innovations numériques territoriales pour produire, stocker et consommer de l'énergie en tenant compte des enjeux écologiques croissants.

### **B - Les énergies renouvelables**

#### **Données et faits marquants**

- La part des énergies renouvelables dans le mix énergétique mahorais représente actuellement 5,6 % de la production. Celle-ci reste très faible, mais le territoire bénéficie d'un potentiel de développement important, notamment en matière de photovoltaïque.
- En matière de photovoltaïque le gisement est évalué à 2 814 MWh/an sur la CCPT sur la toiture des écoles et 721 MWh/an sur les gymnases. De plus un grand vivier d'installation sur les toitures en raison du nombre important de bâtiments à vocation tertiaire ou résidentielle est identifié. Une implantation sur 50 % de ces bâtiments permettrait de dégager une production approchant les 8 500 MWh/an soit environ 19 % de la consommation de la CCPT.

#### **Les enjeux relatifs aux énergies renouvelables**

- Construire une économie décarbonée et compétitive, au moyen du développement des énergies renouvelables ;
- Intégrer dans les projets publics, notamment, des dispositions visant à favoriser l'utilisation des énergies renouvelables à la faveur d'une diminution des impacts environnementaux et de la préservation de la biodiversité.

### **C - L'éclairage public**

#### **Données et faits marquants**

- Le réseau d'éclairage public de la communauté de communes est moindre comparativement à une commune moyenne française de 20 000 à 50 000 habitants. Le parc de lampadaires est majoritairement en bon état puisque 84,9 % des 1 816 supports ont été considérés comme bons, ainsi que 76 % du luminaire dans un état correct. L'âge moyen du parc se situe à 8,4 ans, il est inférieur à la valeur maximale recommandée qui s'élève à 12,5 ans. En revanche, l'alimentation du réseau et les éléments de son fonctionnement (coffrets électriques, horloges, protection thermique, etc.) sont jugés d'une qualité et d'un état plus médiocre.

#### **Les enjeux relatifs à l'éclairage public**

Réaliser des équipements faiblement consommateurs en énergie et autosuffisants.

- Prendre en compte l'éclairage aux abords des zones sensibles ou à risques ;
- Limiter son poids sur les finances publiques ;
- Innover pour réduire les impacts sur l'environnement, y compris en matière de pollution lumineuse.

### **D - La gestion des déchets**

#### **Données et faits marquants**

- Le territoire de Petite-Terre est confronté à de nombreux problèmes de collecte, de gestion et de valorisation des déchets. Cette situation s'explique par de multiples facteurs comme la difficulté de structuration d'un réseau efficace de ramassage, la complexité d'accès de certaines zones, les pratiques de populations liées à la fois au manque d'éducation et de pédagogie, d'incivilités et à d'absence de bacs à ordures ménagères pour une partie de la population malgré les efforts consentis. En 2014, 37 % des foyers de Pamandzi et 40 % de ceux de Dzaoudzi-Labattoir n'en étaient pas équipés.
- Malgré tout, des progrès sont perceptibles Petite-Terre enregistre une augmentation de 6 %, des tonnages collectés et acheminés au centre d'enfouissement de Dzoumogné. Cette progression s'inscrit dans une évolution globale de la collecte des déchets sur Mayotte, +8 % en 2017 par rapport à 2016. Cependant elle peut être imputée aux évolutions démographiques ainsi qu'aux modes et aux habitudes de consommation de la population.



### ***Les enjeux relatifs à la gestion des déchets***

- Améliorer la collecte des déchets
- Mettre en œuvre des innovations notamment numériques pour agir sur tout le cycle des déchets (production, collecte, valorisation, destruction) afin d'améliorer le cadre de vie des citoyens.

## **E - L'assainissement**

### ***Données et faits marquants***

- L'évacuation des eaux usées se fait à même le sol pour 42 % des foyers de Dzaoudzi-Labattoir et 25 % de ceux de Pamandzi. Les problématiques liées à la gestion des eaux usées et des déchets entraînent de graves conséquences sur la qualité de vie et la santé des habitants. Une étude dénombre que 80 % des logements ne sont pas raccordés à l'assainissement collectif. L'assainissement individuel reste le plus répandu à Mayotte, mais généralement les installations autonomes ne sont pas aux normes et il n'existe pas de traitement en aval. Les communes de la CCPT comportent deux unités de traitement de très faible capacité sur la commune de Dzaoudzi-Labattoir.
- Le réseau de collecte et d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales est en mauvais état et sous dimensionné et ne peuvent recueillir l'intégralité des quantités d'eau importantes déversées lors de la saison des pluies, entraînant également des débords.

### ***Les enjeux relatifs à l'assainissement***

- Favoriser le déploiement de l'assainissement collectif sur le territoire ;
- Mettre en œuvre des opérations structurantes d'assainissement (station d'épuration et réseau) ;
- S'assurer de la conformité de l'assainissement non-collectif et inciter la population au raccordement ;
- Adopter des solutions d'assainissement adaptées dans l'urbanisation future pour répondre aux enjeux de développement ;
- Mettre en conformité technique et administrative l'assainissement collectif et non collectif.

## **F - L'accès à l'eau potable**

### ***Données et faits marquants***

- L'accès à l'eau potable reste problématique avec de nombreux foyers n'ayant pas accès à la ressource. Ces derniers sont contraints d'accéder aux bornes d'approvisionnement publiques. Il est estimé que 44 % des foyers petits terriens rencontrent des difficultés d'accès à l'eau potable. En 2012, 90 % des habitants de Petite-Terre n'étaient pas raccordés.
- Une usine de désalinisation est implantée sur le territoire de Petite-Terre mais ne permet pas pour l'heure de répondre aux besoins de la population.

### ***Les enjeux relatifs à l'accès à l'eau potable***

- Satisfaire les besoins en eau potable de la population et la rendre accessible à tous ;
- Entretien des réseaux d'eau et éviter les fuites ;
- Sensibiliser et éduquer la population et acteurs du territoire aux économies d'eau et au recyclage de l'eau.

## **G - La qualité de l'eau**

### ***Données et faits marquants***

### ***Les enjeux relatifs à la qualité de l'eau***

- Limiter les sources de pollution anthropiques ;
- Eviter l'urbanisation dans les hauteurs afin de protéger les espaces naturels en amont ;
- Améliorer la gestion des eaux usées et pluviales ;
- Remédier à l'agriculture du déboisement et des produits phytosanitaires ;
- Améliorer la qualité des eaux de baignade polluées actuellement.

## **8 - L'environnement, la biodiversité et les paysages au prisme de la transition écologique et énergétique**

### **A - La biodiversité**

### ***Données et faits marquants***

- La Communauté de communes de Petite-Terre s'inscrit dans le Parc Naturel Marin de Mayotte qui recouvre 68 381 km<sup>2</sup> et constitue la plus grande aire marine protégée de France.

- L'île possède des espaces de mangrove qui jouent un rôle de préservation de l'eau, des coraux et de limitation de l'érosion des sols en filtrant les produits polluants et en retenant les sédiments. Elle produit de la biomasse, et favorise la reproduction et l'essor de la faune. Elle possède également de nombreux espaces forestiers particulièrement à l'est.
- La faune de Mayotte représente environ 160 espèces d'animaux terrestres et volants, 78 espèces d'insectes et 42 espèces d'eau douce.

#### ***Les enjeux relatifs à la biodiversité***

- Préserver, protéger et valoriser le patrimoine naturel de l'île ;
- Limiter les impacts des activités anthropiques sur les sites naturels ;
- Maintenir et valoriser l'identité paysagère du territoire ;
- Augmenter la présence de la nature en ville ;
- Poursuivre les financements en faveur des associations de soutien à la préservation de la biodiversité, notamment celles accompagnant la protection des tortues marines.

### **B - Les paysages**

#### ***Données et faits marquants***

- Petite-Terre possède des paysages remarquables caractérisés par des reliefs spectaculaires (cratère d'explosion) et des pentes fortes. Le point culminant de la Vigie (203 mètres) offre une vue panoramique sur le lagon et les plages de Moya. Le lac de Dziani Dzaha constitue le seul cratère en eau de Mayotte, sa très forte biomasse algale lui confère une couleur émeraude caractéristique.
- Petite-Terre recense également la vasière des Badamiers, de nombreuses collines, des falaises et est marquée par la présence du lagon et sa barrière de corail.
- Le paysage de Petite-Terre est également fortement marqué par les industries et le secteur économique du fait de la présence de l'aéroport, d'une centrale thermique, de l'usine de dessalement, etc.

#### ***Les enjeux relatifs aux paysages***

- Protéger les espaces et milieux naturels sensibles liés à l'environnement et aux paysages ;
- Préserver la diversité des paysages et offrir un cadre de vie agréable aux habitants d'aujourd'hui et de demain ;
- Offrir des mesures d'accompagnement visant à limiter l'impact de l'homme sur les milieux naturels et zones à risques.

### **C - Les risques**

#### ***Données et faits marquants***

- Petite-Terre est confrontée à un certain nombre de risques naturels parfois accentués par l'activité anthropique :
  - Les inondations qui restent un risque mesuré avec un réseau hydrographique permanent très peu présent ;
  - Le ruissellement qui s'accroît en raison de l'urbanisation et de l'imperméabilisation des sols pouvant entraîner des coulées de boues lors de la saison des pluies ;
  - Les mouvements de terrain recensés régulièrement en raison de la saturation des cavités souterraines lors de la saison des pluies ;
  - Les sécheresses qui ne sont pour l'heure pas fréquentes mais pourraient s'accroître avec le réchauffement climatique. Ainsi que les feux de forêts provoqués majoritairement par la pratique de la culture sur brûlis.
  - Les séismes qui se multiplient ces dernières années suite au réveil de l'activité volcanique à proximité de l'île ;
  - Les submersions marines à la fois portées par la montée des eaux liées à la fonte des glaces, le réveil de l'activité volcanique, les cyclones et la dégradation de la barrière de corail ;
  - Les cyclones et houles cycloniques qui provoquent occasionnellement des dégâts, bien que l'île soit protégée à la fois par la présence de Madagascar et pour la houle de la barrière de corail du lagon.
- A cela s'ajoutent des risques anthropiques notamment :
  - Des risques sanitaires accrus par la situation sociale de l'île, mais également l'absence, la faible capacité ou le mauvais entretien de nombreux équipements, services et infrastructures ;
  - Des risques technologiques et industriels en raison de la présence de la centrale thermique, de 5 cuves d'hydrocarbures, ou encore d'un dépôt de munition du Ministère de la Défense.



### ***Les enjeux relatifs aux risques***

- Informer et éduquer la population vers une culture du risque ;
- Limiter l'érosion du territoire en améliorant les pratiques agricoles et en reforestant ;
- Surveiller l'évolution du volcan sous-marin afin d'adopter les actions palliatives ;
- Adapter le bâti aux risques naturels (séisme, cyclone, submersion, etc.).

## **D - Les pollutions et nuisances**

### ***Données et faits marquants***

- L'emprise anthropique s'accroît sur la CCPT et accroît la pression sur les espaces naturels. Les mangroves soumises à d'importantes sources de pollution et le couvert végétal, attaqués à la fois par défrichage pour l'agriculture et par l'urbanisation ne permet plus de retenir les eaux pluviales polluées qui se déversent inexorablement dans le lagon, entraînant le blanchiment des coraux.
- Le territoire est également vulnérable aux nuisibles (moustiques, rats) du fait du climat, des dépôts sauvages, etc. De plus, 23 sites pollués sont recensés sur les deux communes de l'île.
- Il n'existe pas de documentation concernant le bruit provoqué par les transports et les réseaux routiers à Mayotte.

### ***Les enjeux relatifs aux pollutions et aux nuisances***

- Réduire les sources de pollution via la transition énergétique, le travail de pédagogie et le changement de pratique ;
- Actualiser les données concernant les sites et sols pollués ;
- Améliorer les connaissances quant aux nuisances sonores sur le territoire.

## **E - Bilan carbone et qualité de l'air**

### ***Données et faits marquants***

- Les émissions de carbone sur Petite-Terre proviennent à 22 % du transport de marchandise, 20 % du secteur résidentiel, 18 % des intrants, 16 % des déplacements des personnes et 10 % du tertiaire. Les émissions tendent à s'accroître en raison du développement économique de Mayotte, de l'augmentation de la population, mais également des pratiques agricoles, de la déforestation et de l'extension de l'urbanisation.
- Au regard des indicateurs sur les émissions de monoxyde de carbone, d'oxydes d'azote, de composés organiques volatils et d'oxydes de soufre, la qualité de l'air est jugée comme bonne à Mayotte. Ce constat est favorisé par une ventilation importante des deux communes en lien direct avec l'océan.

### ***Les enjeux relatifs au bilan carbone et à la qualité de l'air***

- Identifier et localiser les sources de pollutions atmosphériques pour accompagner les émetteurs dans une démarche de diminution de celles-ci ;
- Améliorer la qualité de l'air dans un objectif sanitaire et environnemental ;
- Améliorer la qualité de l'air ;
- Contenir les émissions de Gaz à Effet de Serre du territoire ;
- Préserver la santé humaine et l'environnement, en particulier en luttant contre l'aggravation de l'effet de serre et contre les risques industriels majeurs.

## **F - Les impacts potentiels du changement climatique**

### ***Données et faits marquants***

- Le changement climatique entraînera une accentuation de plusieurs phénomènes à risque évoqués plus haut notamment les cyclones et la houle cyclonique, la sécheresse et les feux de forêts, la submersion marine, le ruissellement, etc.
- Ces évolutions auront des impacts sur différentes composantes de l'île de Petite-Terre et remettant en cause son développement et risquant d'abîmer les équipements, les logements, les infrastructures, les réseaux, etc. qui y sont implantés. Il impactera potentiellement l'ensemble des secteurs de l'activité économique, mais aussi la biodiversité du territoire.
- Il pourrait également conduire à l'extension du phénomène d'îlot de Chaleur Urbain sur le territoire, bien que celui-ci ne soit pour le moment pas un risque majeur. Les effets d'îlot de chaleur sont moins marqués sous les tropiques, et les communes de Pamandzi et Dzaoudzi-Labattoir possèdent un habitat peu dense qui favorise le rafraîchissement. De plus, l'actuelle faible part d'industrie et d'activité économique ne favorise pas le réchauffement de l'île.



### ***Les enjeux relatifs aux impacts potentiels du changement climatique***

- Anticiper et adapter le territoire au changement climatique ;
- Lutter contre les effets d'îlots de chaleur urbains.

## **Synthèse des enjeux du territoire**

La Communauté de communes de Petite-Terre est confrontée à de multiples dynamiques puissantes, parfois antinomiques, parfois complémentaires. Celles-ci contrastent le territoire et nécessitent une approche transversale et collective, dont le Contrat de Relance et de Transition Écologique peut se faire l'écho. Ainsi, de multiples possibilités synergétiques et de nombreux projets sont ou pourront être envisagés pour répondre aux enjeux présents sur le territoire.

En synthèse, Petite-Terre doit être en mesure de répondre à la forte pression démographique et migratoire présente sur le territoire en favorisant la production et l'accès de chacun à un logement décent et légal et en anticipant les besoins futurs afin de mieux les encadrer.

Cette réponse doit être accompagnée de la constitution d'une offre adaptée de réseaux (énergie, numérique, voirie, gestion des eaux, etc.), services publics, d'équipements, d'accès au soin, à l'éducation, à la formation et à l'emploi favorisant la mise en place des fondements constitutifs de la République Française et de l'égalité. Elle doit également se faire dans la compréhension des enjeux prospectifs.

Ainsi le développement de Petite-Terre, y compris économique, devra s'appuyer sur les transitions écologique, énergétique et climatique.

La réponse aux besoins du territoire (logements, équipements, services, locaux à vocation économique, etc.) aura à intégrer la lutte contre l'étalement urbain (circonscription de la tâche urbaine notamment sur La Vigie), la préservation et la restauration de la biodiversité (sauvegarde du lagon, lutte contre la déforestation, etc.), la diminution des Gaz à Effet de Serre (développement des Energies Renouvelables et d'une stratégie de mobilité décarbonée), etc. De ce fait, le développement économique pourra s'appuyer sur l'innovation environnementale et sociale, la création de filières raisonnées, et l'insertion des habitants sur le marché de l'emploi.

## **Article 3 – Les orientations stratégiques**

Le présent contrat fixe les axes stratégiques suivants en s'appuyant sur le projet de territoire validé lors du comité de pilotage 22 juillet 2021 :

- **Axe stratégique n°1 : Offrir aux Petit-Terriens tous les services de base compatibles avec le statut d'un département français.**
- **Axe stratégique n°2 : Favoriser la création d'emplois au travers d'un développement économique raisonné et respectueux de l'environnement.**
- **Axe stratégique n°3 : Garantir aux Petit-Terriens un cadre de vie harmonieux où la qualité environnementale et la préservation de la biodiversité seront une préoccupation constante.**

Chacun de ces axes stratégiques se décline en objectifs stratégiques abordant différentes thématiques.

**L'axe stratégique n°1 : offrir aux Petit-Terriens tous les services de base compatibles avec le statut d'un département français**, s'appuie sur quatre objectifs. Le premier porte la volonté de **finaliser la mise en place des services publics de base**. En somme il vise à donner accès pour l'ensemble de la population à l'eau potable, à l'électricité, mais aussi à des conditions d'hygiène satisfaisantes par le déploiement d'un assainissement collectif ou non collectif adapté, une gestion accrue des eaux pluviales, et le renforcement de la collecte et de la gestion des déchets. Enfin ce premier objectif doit permettre d'accompagner la mise en place d'un éclairage public de qualité, respectueux de l'environnement.

Toujours dans l'optique de poursuivre l'amélioration des conditions de vie des habitants de Petite-Terre, l'axe stratégique n°1 comprend pour objectif celui d'**améliorer la qualité globale du parc de logement, dynamiser la production de logements neufs et résorber l'habitat indigne**. Ce dernier porte en son sein la volonté de juguler l'étalement urbain et de reprendre le contrôle des dynamiques urbaines afin de préserver



l'environnement et de fournir des conditions de vie décentes aux populations. En ce sens, cet objectif s'appuie sur la coordination des différentes interventions des acteurs du territoire pour répondre aux besoins en logements en intégrant le cadre légal et le respect de la réglementation tout en facilitant la lutte contre l'habitat indigne et la production de logements en collectif permettant de limiter le mitage.

Le troisième objectif s'attache à **traiter spécifiquement le quartier de la Vigie pour offrir des conditions de vie décente à tous ses habitants**. En effet, au regard de ces conditions spécifiques et de la concentration de nombreux problèmes, celui-ci nécessite une attention particulière et une vision collective portée au sein du CRTE dans différents domaines d'intervention. Si le NPRU porte déjà de nombreuses attentions à la thématique de l'habitat et de la structuration urbaine du quartier (production du réseau viaire, déploiement des réseaux, lutte contre l'habitat indigne, etc.), de nombreux enjeux liés aux risques et à la préservation de l'environnement s'additionnent sur ce territoire (gestion des eaux pluviales, circonscription de la tâche urbaine, limitation des pollutions, etc.).

En conclusion et afin que cet axe stratégique soit complet, le dernier objectif est de rassembler l'ensemble des éléments présents sur le territoire permettant de **concevoir et développer des services publics innovants**. Cet objectif souhaite porter la densification des équipements et des services publics, notamment en ce qui concerne les dispositifs de santé et d'enseignement. Il s'intéresse aussi au développement du commerce et au confortement des polarités commerciales afin de limiter la dépendance de la population de Petite-Terre aux activités de Grande-Terre. Dans cette logique, il a vocation à favoriser l'accès aux services numériques et à structurer les politiques de transports qu'il s'agisse du déploiement du réseau de transport en commun, de l'orientation de l'usage de la voiture vers un modèle plus vertueux et de l'accompagnement de l'essor de la part modale des mobilités douces et actives.

**L'axe stratégique n°2 : favoriser la création d'emplois au travers d'un développement économique raisonné et respectueux de l'environnement**, s'articule autour de quatre objectifs ayant pour ambition de porter une croissance soutenable du territoire et vertueuse pour les conditions de vie des habitants.

Ainsi, le premier objectif vise à **développer une offre de formation<sup>1</sup> en adéquation avec l'offre d'emploi** en proposant un accès amélioré à l'éducation, une intensification de la lutte contre l'abandon scolaire et des formations. Il souhaite aussi apporter des réponses en matière de formalisation des activités économiques et du marché du travail, notamment en structurant l'offre de formation et en l'adaptant aux ressources du territoire et aux besoins des populations et en favorisant l'accès aux études universitaires.

Le second objectif s'inscrit également cette logique de consolidation de l'économie de Petite-Terre puisqu'il souhaite **favoriser le développement soutenable des activités productives** en accompagnant la structuration des filières agricole et halieutique et en s'appuyant sur l'essor des zones d'activité économique comme l'éco-parc des Badamiers ou la zone connexe aux activités aéroportuaires. Cet axe envisage également que l'autonomisation économique de Petite-Terre passe par la consolidation du secteur tertiaire.

Cependant, il est entendu que le développement du territoire passe par la coopération avec le reste de l'archipel mahorais et qu'il est nécessaire de **désenclaver Petite-Terre et de renforcer son rôle de porte d'entrée de l'archipel** en facilitant la connexion entre les deux îles, en renforçant le lien et les transports entre la gare maritime et l'aéroport, ainsi qu'en définissant les besoins d'évolution de cette dernière infrastructure.

L'évolution de l'aéroport revêt aussi un caractère transversal qui contribuera à dynamiser l'attractivité touristique de l'île. Le quatrième objectif à atteindre sera de **mettre en place les conditions pour un tourisme écoresponsable**. L'activité doit s'inscrire dans une valorisation et une préservation de la biodiversité, des paysages et du lagon. Elle doit aussi favoriser la mise en valeur du patrimoine à la fois en le rendant accessible, mais aussi en améliorant son cadre d'implantation notamment par la réalisation d'espaces publics de qualité. Enfin, le développement du tourisme passe par la production d'un parc d'immobilier touristique écoresponsable et le développement d'une offre d'activités adaptées aux milieux fragiles (tourisme vert,

---

<sup>1</sup>La formation n'est pas une compétence de la Communauté de communes de Petite-Terre

randonnées, plongée, etc.).

**L'axe stratégique n°3 : garantir aux Petit-Terriens un cadre de vie harmonieux où la qualité environnementale et la préservation de la biodiversité seront une préoccupation constante**, complète les deux autres en intégrant les enjeux environnementaux et structurant une réponse transversale.

Le premier objectif consistant à **garantir l'autonomie énergétique de l'archipel mahorais, tout en poursuivant les efforts pour décarboner la production et limiter les émissions de gaz à effet de serre** est primordial, car il doit contribuer à réduire la dépendance de Petite-Terre aux énergies fossiles en alimentant les réflexions sur l'avenir de la centrale thermique des Badamiers et en s'appuyant sur le développement du photovoltaïque. Il vise aussi à optimiser l'alimentation et les usages pour limiter les pertes énergétiques en structurant et sécurisant le réseau, en assurant la desserte de chaque foyer, en luttant contre la précarité énergétique, notamment en diminuant la consommation énergétique des bâtiments. Ces objectifs sous-jacents passent par le déploiement de la lutte contre l'habitat indigne et illégal, la production de logements neufs et la réhabilitation du parc existant, la réalisation d'équipements et de services innovants qui intègrent les logiques de bâtiments passifs ou actifs. La diminution de la consommation de l'éclairage public, tout en étendant le réseau, constitue un véritable objectif à atteindre avec la mise en place d'un réseau édifié sur les nouvelles technologies (mâts photovoltaïques, LED, horloges, etc.). Dans cette logique, le CRTE portera la volonté de développer l'économie circulaire et les expériences de réemploi.

Le territoire de Petite-Terre, et de Mayotte *a fortiori*, représente des milieux fragiles et très sollicités par l'essor démographique de l'archipel. L'objectif sera de **maîtriser les risques** déjà présents et accentués par la pression anthropique et les évolutions liées au changement climatique. Le CRTE propose d'articuler les réponses pour répondre à ces phénomènes en participant à la limitation du ruissellement (gestion de l'imperméabilisation, structuration de l'évacuation des eaux, amélioration des pratiques notamment agricoles, etc.), à une meilleure prise en compte des risques naturels (mouvement de terrain, feux de forêts, cyclone, submersion marine (GEMAPI) et érosion côtière, séisme, etc.), et à la diminution des risques anthropiques (pollution, sanitaire, etc.).

Pour cela, le CRTE propose de **mettre en place les conditions d'un environnement assaini**. Il portera pour se faire la structuration de nombreux dispositifs permettant de réduire et de traiter les impacts des événements naturels et des activités humaines en accompagnant la création d'une police de l'environnement, en améliorant les contrôles des autorisations d'urbanisme et de la conformité des dépôts de permis de construire, en limitant les pollutions et les incivilités. Comme vu plus haut, il s'appuiera aussi sur la structuration des activités économiques et la formalisation de l'emploi pour limiter les nuisances de l'activité économique. Il proposera aussi une plus forte pédagogie et l'encadrement des pratiques de production de logement afin de limiter l'urbanisation non maîtrisée et ces impacts sur la biodiversité et l'environnement, permettant ainsi de faire de Petite-Terre un lieu au cadre de vie qualitatif et attractif.

La CCPT assurera par ailleurs la promotion d'une architecture bioclimatique et la mise en place de conseils en architecture et thermique.

## Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

### 4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Le Contrat de Relance et de Transition Écologique de la Communauté de Communes de Petite-Terre intègre quatre contrats et programmes de l'État :

1 – Les projets et actions du **Contrat de Convergence et de Transformation de Mayotte 2019 – 2022** signé le 8 juillet 2019 par l'État, le Conseil Départemental, les communautés d'agglomération et des communes de



l'archipel dont la Communauté de communes de Petite-Terre. Le présent contrat est prolongé par avenant jusqu'en 2023. Il souhaite répondre aux enjeux suivants :

- Donner à Mayotte les moyens de déployer des services publics de qualité, notamment en matière d'éducation et de santé ;
- Équiper Mayotte d'infrastructures et d'équipements essentiels au bien-être des habitants (accès à l'eau et à l'assainissement, au sport, à la culture, etc.) ;
- Produire des logements en nombre suffisant pour répondre à la croissance démographique ;
- Désenclaver le territoire en développant l'offre de transports collectifs, le réseau routier, et en dotant Mayotte d'infrastructures portuaires et aéroportuaires garantissant de bonnes conditions de desserte ;
- Préserver l'environnement de Mayotte et prévenir les risques naturels ;
- Soutenir l'activité économique, l'innovation et la création d'emplois ;
- Développer les compétences et lutter contre les inégalités.

Il est envisagé l'élaboration d'un nouveau contrat de plan Etat sur la période 2024 - 2027.

2 – Le **programme Action Cœur de Ville** dont la convention a été signée le 25 octobre 2018 entre l'État, la Caisse des dépôts et consignations, action logement, l'agence nationale de l'habitat, l'agence française de développement, la chambre de commerce et d'industrie d'une part et les communes de Dzaoudzi-Labattoir, Pamandzi et la Communauté de communes de Petite-Terre d'autre part. Ce programme vise à dynamiser les centralités commerciales des deux communes de l'île et structurer une offre adaptée aux besoins des Petit-Terriens. Il s'appuie sur l'adaptation de l'offre commerciale et sa relation aux espaces publics, l'amélioration de l'offre d'habitat et celle du cadre de vie. Un avenant de prolongation est en cours d'élaboration avec une signature prévue courant 2023.

3 – Le **NPRNU du quartier de la Vigie** dont le protocole de préfiguration et son avenant signés les 27 septembre 2017 et 04 Avril 2020 et la convention pluriannuelle signée le 24 Avril 2020 par l'État, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté de Communes de Petite-Terre et les communes de Dzaoudzi-Labattoir et Pamandzi. Le programme répond à cinq objectifs :

- Lutter contre l'habitat indigne et favoriser la biodiversité ;
- Connecter le quartier de la Vigie au reste du territoire pour améliorer l'attractivité et la qualité de vie de Petite-Terre ;
- Créer une centralité intercommunale sur le boulevard des Amoureux et proposer une offre adaptée en équipements publics, commerces et services dans le quartier ;
- Préserver et gérer les espaces naturels, agricoles et forestiers, restaurer la biodiversité locale et réduire l'exposition de la population face aux risques ;
- Développer l'emploi local et favoriser le développement touristique.

#### 4.2 Intégration d'autres contrats, dispositifs et documents :

Le CRTE s'appuie également sur un certain nombre de documents locaux qui engagent parfois la contractualisation entre la Communauté de communes de Petite-Terre, les communes de Dzaoudzi-Labattoir et de Pamandzi, ainsi que d'autres acteurs tel que le département de Mayotte. Il intègre notamment les enjeux, objectifs et actions des documents suivants :

- L'opération d'Intérêt National (OIN) de Mayotte sur Petite Terre ;
- Le Plan Climat Air Energie Territorial de la CCPT approuvé le 19 janvier 2021 ;
- Le Schéma Départemental de l'Aménagement Numérique du Territoire (SDANT) ;
- Le Schéma Directeur des Usages et Services Numériques ;
- La convention cadre de développement économique territorial avec le Conseil Départemental de Mayotte ;
- Les PADD des PLU de Pamandzi et Dzaoudzi-Labattoir ;
- Le Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs ;
- Les éléments de projet de l'Eco-parc des Badamiers ;
- Le diagnostic énergétique de Mayotte ;
- Le diagnostic de l'éclairage public ;
- Le diagnostic de territoire ;
- L'élaboration du PCSES de la médiathèque ;
- Le Schéma Régional de Développement Economique d'Internationalisation et d'Innovation ;
- Le rapport d'activité de 2020 de la Communauté de Communes de Petite Terre ;

- Le Plan Global Transports et Déplacements de Mayotte ;
- Le diagnostic territorial GEMAPI ;
- Le RHI de la Vigie.

#### 4.3. La stratégie globale d'aménagement du territoire de la CCPT

Dans un contexte général de développement du territoire de la Communauté de Communes de Petite Terre, différents acteurs sont sollicités et impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie d'aménagement.

Toutes ces actions et projets du territoire avaient été intégrés dans le protocole d'engagement du CRTE signé en octobre 2021. Le présent CRTE se focalise sur les actions et projets portés par la CCPT.

Les opérations suivantes, listées au protocole d'engagement, dont la maîtrise d'ouvrage n'est pas assurée par la CCPT ne figurent plus dans le CRTE.

Porteur	Action
Eaux de Mayotte	A - Installer une STEP de type BA de capacité finale de 22 500 EH (2022 – 2025)
SIDEVAM	B - Implanter un site de compostage pour le traitement des boues en lien avec la STEP et créer une déchetterie
Multiple	C - Mettre en œuvre le Schéma Départemental d'Aménagement Numérique du Territoire (SDANT)
Rectorat	D - Installer une cuisine centrale sur l'éco parc des Badamiers
CD 976	E - Créer 2 lignes de bus entre la gare maritime et l'aéroport et un pôle d'échange multimodal dans le cadre du Plan Global des Transports et Déplacements de Mayotte
Non précisé	F - Proposer une offre de formation qui contribue au développement économique et sociale de l'île et à l'innovation
EPFAM	G - Créer un pôle agricole sur le site de Poudjou
CD 976	H - Réaliser le quai de débarquement des matières dangereuses des Badamiers
Non précisé	I - Créer une première ligne de métro-câble et des axes supplémentaires de desserte par barge
CD 976	J - Créer une ligne de cabotage et d'un appontement aux Badamiers
CD 976	K - Développer le tourisme sur Petite-Terre dans le cadre du Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs



#### 4.4. Les actions du CRTE

Le présent article traite de la programmation 2023-2026 des actions du CRTE dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la CCPT.

#### 4.3.1. Axe stratégique n°1 : offrir aux Petit-Terriens tous les services de base compatibles avec le statut d'un département français

##### 4.3.1.1. Objectif 1 : finaliser la mise en place des services publics de base

Action 1 : Aménager le complexe sportif communal de Pamandzi :

- Durée de l'action : 2025-2027
- Porteur : Pamandzi
- Cout : 6 441 537 € en 4 phases
- Complexe sportif comprenant la rénovation du terrain de football, la construction d'un boulodrome de niveau régional et départemental et la construction de ses équipements (tribune, vestiaire, éclairage, etc.).
- Phase 1 :
  - Cout : 2 744 746 €
  - Financement : Etat : 1 097 938,40 € / Département (contrat de convergence) : 1 097 938,40 € / Autofinancement : 91 677.86 €
- Phase 2 : 1 450 314 €
- Phase 3 : 2 176 377 €
- Phase 4 : 70 000 €

Action 2 : Travaux d'aménagement des voiries communales :

- Durée de l'action : 2023-2026
- Porteur : Pamandzi
- Cout : 1 602 914 €
- Financement : Etat (toutes subventions susceptibles d'être éligibles : 1 294 353€) / Autofinancement : 308 561 €

Action 3 : Aménagement centre technique de Pamandzi

- Durée de l'action : 2023-2026
- Porteur de l'action : Pamandzi
- Coût : 523 833,03 €
- Cofinancements : Etat : 291 567,16 € / Autofinancement : 32 265.92 €

Action 4 : Création d'une crèche municipale sur un foncier maîtrisé par la Commune de Pamandzi

- Durée de l'action : 2023-2026
- Porteur de l'action : Pamandzi
- Coût : à préciser
- Cofinancements : à préciser

Action 5 : Création d'un marché couvert

- Durée de l'action : 2023-2026
- Porteur de l'action : Pamandzi
- Coût : 1 391 400 €
- Cofinancements : FEADER/Etat : 1 123 684,89 € FCTVA : 228 215,88 € / Autofinancement : 39 659,47 €

Action 6 : Aménagement du cimetière de Pamandzi

- Durée de l'action : 2023-2026
- Porteur de l'action : Pamandzi
- Coût : 3 018 607 €
- Cofinancements : Etat : 2 437 526,77 € FCTVA : 400 651,13 € Autofinancement : 86 030.36€

**Action 7 : Aménagement et sécurisation des locaux de la Police Municipale de Pamandzi**

- Durée de l'action : 2023-2026
- Porteur de l'action : Pamandzi
- Coût : 500 000 €
- Cofinancements : Etat : 400 000 € (80%)

**Action 8 : aménagement RD 9 et RD 10 phase 2 :**

- Durée de l'action : 2023-2026
- Porteur : Dzaoudzi-Labattoir
- Estimation travaux : 713 531 €
- Cofinancements : à préciser

**Action 9 : création d'un pôle multiculturel : cinéma – musée – salle de spectacle**

- Durée de l'action : 2023-2026
- Porteur : Dzaoudzi – Labattoir
- Estimation : à préciser

**Action 10 : travaux de rénovation thermique des écoles :**

- Durée de l'action : 2023-2026
- Porteur : Dzaoudzi – Labattoir
- Estimation : 696 842 € au stade du DCE
- Co financement : Etat : 442 818 € validé

**Action 11 : construction de l'hôtel de police :**

- Durée de l'action : 2023-2026
- Porteur : Dzaoudzi – Labattoir
- Estimation : dossier au stade de montage, pas d'estimation, pas de co financement proposé

**Action 12 : aménagement des équipements connexes au stade (piste supplémentaire – gradins – plateau attenant en sol souple – reprise des accès et entrées) :**

- Document : Action Cœur de Ville
- Durée de l'action : 2023-2026
- Porteur Dzaoudzi – Labattoir
- Estimation : dossier au stade de montage, pas d'estimation, pas de co-financement proposé

**Action 13 : aménagement du plateau sportif de Moya :**

- Document : Action Cœur de Ville
- Durée de l'action : 2023-2024
- Porteur : Dzaoudzi – Labattoir
- Coût travaux : 3 785 455 €
- Co financement : 2 649 819 € à préciser

**Action 14 : Sensibiliser la population aux bienfaits « sport - santé – alimentation »**

- Document : PCAET
- Durée de l'action : 5 ans
- Porteur de l'action : CCPT
- Coût : non précisé
- Cofinancements : ADEME, CD 976, PRU A-15, Région, CAS D'Ile de France, TFPB, DAAF et DJSCS



#### **4.3.1.2. Objectif 2 : améliorer la qualité globale du parc de logement, dynamiser la production de logements neufs et résorber l'habitat indigne**

**Action 15 : Élaborer le PLUi-H de Petite-Terre et mettre en œuvre les actions afférentes et mettre en place une politique globale de l'habitat**

- Document : Action Cœur de Ville – Étude habitat
- Durée de l'action : 2023-2024
- Porteur de l'action : CCPT
- Coût : 180 950€ (marché d'études notifié à SAS PERSPECTIVE et SARL ARCH'ADAPT)
- Cofinancements Etat : 52 000 €

**Action 16 : Conduire l'étude pré-opérationnelle l'OPAH-RU, ainsi que l'OPAH-RU**

- Document : Action Cœur de Ville
- Durée de l'action : 7 ans, lancement 2023 – 2024
- Porteur de l'action : CCPT
- Estimation (Urbanis) : 110 000 €
- Cofinancements : Banque de territoires et Anah 110 000 €

**Action 17 : Mettre en œuvre des procédures de réhabilitation de l'habitat insalubre (RHI) sur les secteurs d'Oupi, Totorosa et La Vigie**

- Document : Plan intercommunal de lutte contre l'habitat indigne de Mayotte
- Durée de l'action : 2024-2027
- Porteur de l'action : CCPT
  
- a) RHI du secteur Oupi
  - Phase 1 pré opérationnelle
    - Durée de l'action : terminée au 2<sup>ème</sup> semestre 2023
    - Coût : 233 750 €
    - Cofinancement État : 187 000 € (80%)
  
  - Phase 2 opérationnelle
    - Durée de l'action : 2024-2027
    - Coût : 7 000 000 €
    - Cofinancement : LBU / FRAFU / CD 976
  
- b) RHI du secteur Totorosa
  - Phase 1 pré opérationnelle
    - Durée de l'action : terminée au 2<sup>ème</sup> semestre 2023
    - Coût : 227 375 €
    - Cofinancement Etat : 181 900 € (80 %)
  - Phase 2 opérationnelle
    - Durée de l'action : 2024-2027
    - Coût : 5 000 000 €
    - Cofinancement : LBU / FRAFU / CD 976
  
- c) Mise en œuvre d'une opération de Réhabilitation de l'Habitat Insalubre (RHI) dans le quartier de La Vigie
  - Durée de l'action : 2023/ 2025
  - Coût : 2 202 795 €
  - Cofinancement État : 1 762 236 € (80 %)

**Action 18 : Mettre en place les moyens pour contenir le développement des poches d'habitat précaire en mettant en place les moyens de la surveillance et de l'intervention accélérée**

- Document : Plan intercommunal de lutte contre l'habitat indigne de Mayotte
- Durée de l'action : 2023-2026
- Porteur de l'action : CCPT
  
- Phase 1 : signature du protocole DEAL / CCPT / 2 communes en attente

- Phase 2 : phase opérationnelle
  - Coût annuel : 488 900 €, convention sur 3 ans
  - Coût total : 1 381 700 €
  - Co financement annuel : Etat : 327 220 € / CCPT : 161 680 €

#### **4.3.1.3. Objectif 3 : traiter spécifiquement le quartier de La Vigie pour offrir des conditions de vie décentes à tous ses habitants**

##### **Action 19 : Création et requalification de voies ayant pour objectif le désenclavement de la Vigie et connexion viaire au boulevard des amoureux**

- Document : NPNRU et Accord de relance
- Durée de l'action : 2023-2026 (CAO le 8 mars 2023, début des travaux 07/2023 en 2 lots voirie et paysager)
- Porteur de l'action : CCPT
- Estimation : 19 142 857 €
- Co financements : ANRU : 13 400 000 € (70%) / CD 976 : 1 500 000 € / CCPT : 4 242 857 €

##### **Action 20 : Programmer et construire la maison du projet**

- Document : NPRNU
- Durée de l'action : 2023-2025
- Porteur de l'action : CCPT
- Cofinancements : PDV
- Phase 1 : étude de programmation terminée / acquisition foncière en cours
- Phase 2 : construction de la maison du projet
  - Estimation : 540 000 € (hors foncier)
  - Co financements : ANRU : 378 000 € (70%) / autre : 81 000 € (15%)

##### **Action 21 : Protéger les fonciers acquis dans le cadre du NPNRU – Mettre en œuvre des jardins d'insertion**

- Document : NPNRU
- Durée de l'action : 2023-2025
- Porteur de l'action : CCPT
- Phase 1 : détermination des espaces potentiels et protocole : terminé
- Phase 2 : acquisition des équipements
  - Estimation : 82 390 €
  - Co financements : Etat : 36 750 € (DPV 2021) / DAAF : 45 000 €

##### **Action 22 : Aménager un espace de convivialité**

- Document : NPRNU
- Durée de l'action : 2023-2024
- Porteur de l'action : CCPT
- Estimation : Foncier 95 000 € / Mobilier 55 634 €
- Cofinancements : Foncier - État / PDV 2022 à hauteur de 76 000 € + Mobilier - État / PDV 2021 54 994 €

##### **Action 23 : Réaliser un groupe scolaire sur le site de La Vigie :**

- Document : NPRNU
- Durée de l'action : 2025-2027
- Porteur de l'action : CCPT en maîtrise d'ouvrage né des rés de la commune de Pamandzi
- Estimation : 18 750 000 € (études + travaux + mobilier)
- Co financements : Etat : 15 750 000 € (18% / 170, DAAF : 100 000 € / 18%)

##### **Action 24 : Mission d'ordonnancement, pilotage et de coordination urbaine concernant le quartier prioritaire de La Vigie :**

- Document : NPRNU
- Durée de l'action : 2023-2024
- Porteur : CCPT



- Phase 1 : maquette financière validée – marché publié
- Phase 2 : réalisation
  - Estimation : 300 000 €
  - Co financements : CDC : 150 000 € / Autre à rechercher

**Action 25 : Réaliser les équipements publics intercommunaux dans le cadre du NPRU La Vigie :**

- Document : NPRU
- Durée de l'action : 2025-2027
- Porteur : CCPT
- Projets : 1 485 000 €
- Maison pluridisciplinaire de santé : 1 260 000 € (hors foncier)
- Maison d'assistance maternelle : 225 000 € (hors foncier)
- Co financements : à définir (Etat / CD 976)

**Action 26 : Réaliser des logements sociaux dans le cadre du NPRU de La Vigie :**

- Document : NPRU
- Durée de l'action : 2025-2027
- Porteur : CCPT
- Projet de création de 316 logements LLS / LAS (15%, LLTS / LATS (35%), LLTSA (50%)
- Estimation : 70 400 000 €
- Co financement : Etat (84%)

**4.3.1.4. Objectif 4 : concevoir et développer des services publics innovants**

**Action 27 : Déployer la stratégie foncière pour le renouvellement urbain du quartier de la Vigie et acquérir les fonciers stratégiques nécessaire au NPNRU**

- Document : NPNRU
- Durée de l'action : 2023-2027
- Porteur de l'action : EPFAM Stratégie / CCPT Acquisition
- Phase 1 : ingénierie (création de la ZAD / conventions EPFAM signées / 2 DUP en cours, ...) terminée
- Phase 2 : acquisitions foncières uniquement en portage EPFAM
  - Estimation : 11 000 000 €
  - Rachat de la CCPT à l'EPFAM sur 5 ans à raison de 1/5ème par an

**Action 28-A : Réaliser rapidement les aménagements d'urgence prévus par la première phase du Schéma d'aménagement des eaux pluviales dans le quartier de La Vigie (Dzaoudzi)**

- Document : Schéma directeur de gestion des eaux pluviales de Petite-Terre
- Durée de l'action : 2022 – 2026
- Porteur de l'action : Ville de Dzaoudzi-Labattoir
- Phase 1 : terminée
- Phase 2 : maître d'œuvre retenu – finalisation du dossier de consultation des travaux en cours
  - Estimation : 1 700 000 € au stade du DCE
  - Co financement évoqué : 599 107 € de l'Etat (DSIU) : or la 1ère tranche a été financée par le CD 976 dans le cadre du CCT

**Action 28-B : Réaliser rapidement les aménagements d'urgence prévus par la première phase du Schéma d'aménagement des eaux pluviales dans le quartier de La Vigie (Pamandzi)**

- Document : Schéma directeur de gestion des eaux pluviales de Petite-Terre
- Durée de l'action : 2023 – 2026
- Porteur de l'action : Ville de Pamandzi
- Phase 1 : 1<sup>ère</sup> tranche en cours, mission de maîtrise d'œuvre confiée au cabinet ETG, DCE en préparation
  - Estimation : 3 780 000 €
  - Co financement notifié : CD 976 : 3 020 000 €
- Phase 2 : 2<sup>ème</sup> tranche à définir

**Action 28-C : Réalisation des aménagements de collecte des eaux pluviales fuseau prioritaire de La Vigie**

- Document : NPNRU
- Durée de l'action : 2023 – 2025
- Porteur de l'action : CCPT
- Phase 1 : étude AVP terminée
- Phase 2 : travaux (barreau hydraulique, ravines reprofilées, 2 bassins de rétention à créer)
  - Estimation : 6 198 050 €
  - Co financements : Fonds Barnier : 300 000 € / Fonds Vert 2024 : 4 958 440 €

**Action 29 : Élaborer le Plan des Déplacements Simplifié de Petite-Terre**

- Document : PCAET
- Porteur de l'action : CCPT
- Phase 1 : mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage en 4 phases (cabinet INGEROP) : en cours pour une restitution de la mission en juillet 2023
  - Coût : 45 000 €
  - Financement : CCPT
- Phase 2 : Mise en œuvre opérationnelle
  - Nature des opérations et estimations inconnues ; elles seront fonction des préconisations du Plan des Déplacements Simplifié
  - Cofinancements : à définir

**Action 30 : mise en œuvre d'une partie du plan des déplacements, opération n° 1 boulevard des crabes :**

- Durée de l'action : 2023-2026
- Porteur : Dzaoudzi – Labattoir
- Estimation : dossier au stade de montage, pas d'estimation, pas de co financement proposé

**Action 31 : Favoriser le développement d'une offre de véhicules plus respectueuse de l'environnement et moins consommatrice, adaptée aux besoins du territoire et de ses acteurs, avec la mise en service de 3 Infrastructures de Recharge des Véhicules Électriques (IRVE) pour chacune des 3 collectivités de Petite-Terre pour le développement de leur flotte**

- Document : PCAET
- Durée de l'action : 2022-2026
- Phase 1 : mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage en 4 étapes (cabinet Centre d'Etudes et d'ingénierie) : en cours
  - Coût : 51 900 €
- Phase 2 : création des 3 IRVE livraison prévue 1er semestre 2024
  - Estimation : 165 000 €
  - Co financements notifiés : Etat (DSIL) : 99 000 € (60%) ADEME : 33 000 € (30%)

**Action 32 : Créer un office de commerce et de l'entreprise**

- Document : Action Cœur de Ville
- Durée de l'action : 2023-2024
- Porteur de l'action : CCPT
- Phase 1 : bail des locaux signé (4 200 € / mois) + bureau d'études retenu
- Phase 2 : étude et travaux
  - Coût : 300 000 €
  - Cofinancements : État et CD 976



### **Action 33 : Créer des commerces relais (sites non définis)**

- Document : Action Cœur de Ville
- Durée de l'action : 2023-2026
- Porteur de l'action : CCPT
- Coût : 100 000 €.
- Cofinancements : répartition éventuelle de 40 000 € pour l'État, 40 000 € pour le CD 976 et 20 000 € pour la CCPT

### **Action 34 : Installer un réseau de fibre optique sur le territoire (2021 - 2026)**

- Documents : SDUN de Petite-Terre et SDANT
- Durée de l'action : 5 ans. Déclenchement de la 1<sup>ère</sup> tranche de desserte de 9 sites majeurs sur 19 recensés soit fin 2021 - 2022. Mise en œuvre suite à l'étude menée par TACTIS sur la desserte en FttH
- Porteur de l'action : CCPT et CD 976
- Phase 1 : déploiement du réseau de fibre optique sur tout le territoire
  - Porteur de l'action : CD 976
- Phase 2 : raccordement aux sites définis par la CCPT, fuseau n°1 (15 sites à raccorder) + fuseau n°2 (4 sites à raccorder) :
  - Coût : 200 000 € (CCPT)

### **Action 35 : Déployer le Wifi territorial**

- Document : SDUN de Petite-Terre et SDANT
- Durée de l'action : lancement de la consultation en 2021 et achèvement du programme en 2024
- Porteur de l'action : CCPT
- Phase 1 : identification du positionnement des 68 bornes wifi + AMO désigné
- Phase 2 : travaux
  - Estimation initiale : 352 000 € ; après CAO : 600 000 € (+ 248 000 €)
  - Co financement notifié : Etat / DSIL 281 000 € (80% de l'estimation initiale) ; co financement complémentaire à rechercher sur le différentiel de + 248 000 €
  - Les raccordements seront sous Maîtrise d'ouvrage CCPT

### **Action 35 : Aménager l'intérieur des bâtiments de l'Association des Jeunes de Pamandzi (AJP) – Phase 2 du programme**

- Document : Action Cœur de Ville
- Durée de l'action : MOE retenu, 2023-2024
- Porteur de l'action : Ville de Pamandzi
- Estimation : 871 520 €
- Co financement : CD 976 (notifié) 697 216 €

### **Action 36 : Réaliser une extension de la Mairie de Dzaoudzi-Labattoir et réaménagement de la place de l'hôtel de ville**

- Document : Action Cœur de Ville
- Durée de l'action : 2023 - 2026
- Porteur de l'action : Ville de Dzaoudzi-Labattoir
- Coût : 7 200 000 €
- Cofinancements : Fonds Exceptionnel d'investissement à hauteur de 1 000 000 ou 1 500 000 €, la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux à hauteur de 200 000 €

### **Action 37 : Réaliser l'extension de la mairie de Pamandzi**

- Document : Action Cœur de Ville
- Durée de l'action : MOE retenu, 2023-2024
- Porteur de l'action : Mairie de Pamandzi
- Coût : 500 000 €
- Cofinancements : Etat à hauteur de 266 410 €, le Fonds Exceptionnel d'Équipement des Territoires Ruraux

**Action 38 : Création d'une Maison du Numérique et de la Culture**

- Durée de l'action : 2023-2026
- Porteur de l'action : Mairie de Pamandzi
- Coût : 3 742 610 €
- Cofinancements : Etat : 1 497 044,22 € / CDM : 1 497 044,22 € / FCTVA : 613788,12 € / Autofinancement : 134 733,98 €

**Action 39 : Mettre en œuvre le plan des actions identifiées dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville dont le plan d'actions sera intégré ultérieurement en fonction du contenu opérationnel de l'avenant :**

- Document : Action Cœur de Ville
- Durée de l'action : non précisée
- Porteur de l'action : multiples
- Coût : non précisé
- Cofinancements : non précisé

**Action 40 : Requalifier l'intégralité du stade de Dzaoudzi-Labattoir**

- Document : Action Cœur de Ville
- Durée de l'action : 2022-2026, une étude a été réalisée en 2008. La phase 1 (vestiaires) est terminée. Dans le cadre de la demande par la ligue de football de mise aux normes du stade, il faudra aussi, à la demande du service des sports, réaliser des travaux de requalification des entrées, la réalisation d'une partie de la clôture, l'aménagement des places de stationnement et la construction des vestiaires.
- Porteur de l'action : Ville de Dzaoudzi-Labattoir
- Coût : 2 151 205,94 €
- Cofinancements : FEI : 1 009 261 €

**Action 41**

**: Créer un hôtel pour la Communauté de communes et un centre technique communautaire à destination des services techniques comprenant ateliers, garage et services administratifs**

- Document : Action Cœur de Ville
- Durée de l'action : 3 ans, de 2023 à 2025. L'hôtel de communauté sera installé au plus près des habitants dans la zone urbanisée tandis que le centre technique sera implanté sur l'Eco-parc des Badamiers.
- Porteur de l'action : CCPT
- a) Hôtel de communauté :
  - Acquisition d'un 1er terrain d'assiette réalisé : 180 000 €
  - Acquisition du 2<sup>ème</sup> terrain à venir : 180 000 €
  - Financement : 100% CCPT
- Centre technique :
  - Location d'un ensemble : 5 000 € / mois
  - Financement : 100% CCPT
  - Projet d'une installation définitive sur l'éco parc des Badamiers après sa mise en service (2026 -- 2027)

**Action 42 : Création d'une piscine municipale « eau de mer »**

- Durée de l'action : à préciser
- Porteur de l'action : Pamandzi
- Coût : à préciser
- Cofinancements : à préciser



## **4.3.2. Axe stratégique n°2 : favoriser la création d'emplois au travers d'un développement économique raisonnée et respectueux de l'environnement**

### **4.3.2.1 Objectif 1 : développer une offre de formation en adéquation avec l'offre d'emploi**

Pas d'actions portées par la CCPT pour cet axe. Cependant, d'autres projets portés par des tiers répondent à cet objectifs (Cf annexe 2).

### **4.3.2.2 Objectif 2 : favoriser le développement soutenable des activités productives**

#### **Action 43 : Construire un quai de débarquement**

- Document : Action Cœur de Ville
- Durée de l'action : 2023-2024
- Porteur de l'action : CCPT
- Phase 1 : études terminées
- Phase 2 : travaux
  - Estimation : 841 650 €
  - Co financements acquis : Etat : 500 000 € / CD 976 : 193 880 € / CCPT : 147 770 €
- Commentaires : La CAO a fait apparaître un coût de 2 000 000 € soit un surcoût de 1 200 000 € ; un co financements est donc à rechercher. Décision de lancer une consultation groupée / mutualisée des 5 EPCI de Mayotte pour diminuer les coûts.

#### **Action 44 : Rénover la rampe de mise à l'eau des bateaux de pêche**

- Document : Action Cœur de Ville
- Durée de l'action : 1 an, démarrage des travaux 2023
- Porteur de l'action : CCPT
- Coût : 134 525 €
- Cofinancements : 107 620 € du CD 976 et 26 905 € de la CCPT

#### **Action 45 : Refaire la totalité de l'enrochement des infrastructures portuaires**

- Document : Action Cœur de Ville
- Porteur de l'action : CCPT
- Phase 1 : offres reçues, études environnementales en cours
- Phase 2 : travaux
  - Coût : 642 980 €
  - Co financements acquis : Etat : 514 384 € (80%)
  - Durée de l'action : 1 an, démarrage des travaux 2023

#### **Action 46 : Créer l'Eco-parc des Badamiers**

- Document : SRDEII
- Durée de l'action 2024 – 2025
- Porteur de l'action : EPFAM - CCPT
- Phase 1 : études techniques achevées (PRO / DCE), dossiers autorisations bouclés, dossier DUP prêt à être déposé
- Phase 2 : début des travaux fin 2024 / début 2025
  - Estimation : 37 718 350 €
  - Cessions foncières : 22 018 350 €
  - Co financements prévisionnels : FEDER : 3 250 000 € / Etat : CD 976 : 5 700 000 €

#### **Action 47 : Créer une médiathèque intercommunale (2024-2026)**

- Document : Action Cœur de Ville
- Porteur de l'action : CCPT
- Phase 1 : Etude de programmation achevée en 2022

- **Phase 2 : Construction de la médiathèque 2024-2026**
  - Coût: 12 510 000 €
  - Cofinancement : DAC : 1 307 384€ / FEI : 1 300 000 € / FNADT-DSIL : 700 000 € / Rectorat : 2 500 000 € / FEDER : 2 100 000 € / CD 976 : 2 000 000 € / FCTVA : 2 052 140 € / AFD : 51 000 € / autofinancement : 499 476 €

**Action 48 : Créer et promouvoir les jardins partagés sur le territoire de la CCPT**

- Document : PCAET
- Durée de l'action : 5 ans, action amorcée avec dans le cadre de la gestion urbaine de proximité de La Vigie
- Porteur de l'action : CCPT
- Coût : non précisé
- Cofinancements : CD 976, Communes et FEADER

**4.3.2.3 Objectif 3 : désenclaver Petite-Terre et renforcer son rôle de porte d'entrée de l'archipel**

**Action 49 : Réaliser une étude de programmation sur le front de mer de Petite-Terre entre l'aéroport et la gare maritime**

- Document : Action Cœur de Ville – Étude développement économique
- Durée de l'action : 2023-2024
- Porteur de l'action : CCPT avec contribution des deux communes
- Estimation: 400 000 €
- Cofinancements : État à hauteur de 80 % soit 320 000 €

**4.3.2.4 Objectif 4 : mettre en place les conditions pour un tourisme écoresponsable**

**Action 50 : Aménager le sentier des cratères de Petite-Terre**

- Document : Accord de relance et CCT
- Durée de l'action : 2023-2024
- Porteur de l'action : CCPT
- Coût : 1 142 000 € (estimation initiale : 675 000 € et résultat CAO : 1 142 000 € soit un dépassement de 467 000 €)
- Cofinancements notifiés : 250 000 € de l'État, 250 000 € du CD 976
- Co financements à rechercher pour le différentiel de 467 000 € (Etat et CD 976 ?? )

**Action 51 : Réaliser la signalétique des sites touristiques de Petite-Terre**

- Document : Accord de relance
- Durée de l'action : première phase en cours avec l'étude sur la signalétique et démarrage de la deuxième phase de réalisation du projet en 2024. Étude menée par le bureau d'études Kazelo
- Porteur de l'action : CCPT
- Coût : 9 000 € pour l'étude financée par la CCPT et 100 000 € pour la deuxième phase
- Cofinancements : CD 976 (80%) seulement pour la seconde phase

**Action 52 : Aménagement, Sécurisation du site Petit Moya et rampe d'accès à la plage**

- Durée de l'action : 2023-2026
- Porteur de l'action : Pamandzi
- Coût : à préciser
- Cofinancements : à préciser

**4.3.3. Axe stratégique n°3 : garantir aux Petit-Terriens un cadre de vie harmonieux où la qualité environnementale et la préservation de la biodiversité seront une préoccupation constante.**

**4.3.3.1 Objectif 1 : garantir l'autonomie énergétique de l'archipel mahorais, tout en poursuivant les efforts pour décarboner la production et limiter les émissions de gaz à effet de serre**

**Action 53 : Mettre en place le dispositif SLIME sur Petite-Terre (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie)**

- Document : PCAET
- Durée de l'action : 2023-2026
- Porteur de l'action : CCPT
- Coût : 660 000 €, soit 165 000 € par an
- Cofinancements : CD 976 et Réseau CLER
- Ce dispositif a été suspendu en 2022 en raison d'une redéfinition en cours des critères d'attribution des aides ; il devrait être donc relancé sur ces nouvelles bases dès 2023.

**Action 54 : Mener une politique volontariste pour intégrer le développement durable et le changement climatique en matière de construction durable, d'aménagement et d'urbanisme**

- Document : PCAET
- Durée de l'action : 5 ans
- Porteur de l'action : CCPT
- Coût : non précisé
- Cofinancements : ADEME, EDM, CD 976 et DEAL

**4.3.3.2 Objectif 2 : maîtriser les risques**

**Action 55 : Poursuivre l'élaboration du plan d'action nature en ville en vue d'adapter le territoire aux conséquences du changement climatique**

- Document : PCAET
- Durée de l'action : 2023-2027
- Porteur de l'action : CCPT
- Phase 1 : signature d'une convention avec le Conservatoire Botanique National de Mascarin pour une AMO d'aménagement - achevée
- Phase 2 : mise en œuvre du projet
  - Estimation : 275 000 € (AMO 30 000 € / achat plantations 245 000 €)
  - Co financements : subvention Fonds Vert Etat

**Action 56 : Création d'ouvrages de protection contre les submersions marines (GEMAPI)**

- Document : Accord de relance
- Porteur de l'action : CCPT
- Phase 1 : Étude de diagnostic territorial de la compétence GEMAPI achevée (restitution au 1er semestre 2023)
  - Durée : fin 2023
  - Coût : 43 920 €
  - Cofinancements : ADEME, EDM, CD 976 et DEAL
- Phase 2 : Mise en œuvre de la phase opérationnelle des travaux sur deux sites (quartier Sandravangue et Manga-Magari à Pamandzi, Four à Chaux à Dzaoudzi)
  -



**Action 57 : Mettre en œuvre le plan S'Green dont les actions retenues en fonction du choix de programmation seront intégrées dans le CRTE :**

- Document : Action Cœur de Ville
- Durée de l'action : non précisée
- Porteur de l'action : multiples
- Coût : non précisé
- Cofinancements : non précisé

**Action 58 : Actualiser les données concernant les sites et sols pollués**

- Document : PCAET
- Durée de l'action : non précisée
- Porteur de l'action : non précisé
- Coût : non précisé
- Cofinancements : non précisé

**Action 59 : Mener des actions de sensibilisation auprès des citoyens sur les émissions de polluants atmosphériques**

- Document : PCAET
- Durée de l'action : 2022-2026, convention de partenariat passée avec l'association HAWA Mayotte
- Porteur de l'action : CCPT
- Coût : non précisé
- Cofinancements : non précisé

**Action 60 : Mettre en place un dispositif de surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de la CCPT**

- Document : PCAET
- Durée de l'action : 2022-2026, convention de partenariat passée avec l'association HAWA Mayotte
- Porteur de l'action : CCPT
- Coût : non précisé
- Phase 1 : convention de partenariat passée avec l'association HAWA Mayotte
- Phase 2 : opérationnelle : non connue à ce jour et sera fonction du rendu des données de l'étude HAWA Mayotte

**Action 61 : Mettre en place un inventaire et un cadastre des émissions de polluants atmosphériques à effet sur la santé sur le territoire de Petite-Terre**

- Document : PCAET
- Durée de l'action : 3 ans
- Porteur de l'action : CCPT
- Coût : 45 000 €, dont 15 000 € pour la caractérisation et 10 000 € pour le cadastre
- Cofinancements : ARS

#### **4.3.3.3 Objectif 3 : mettre en place les conditions d'un environnement assaini**

Pas d'actions portées par la CCPT pour cet axe. Cependant, d'autres projets portés par des tiers répondent à cet objectifs (Cf annexe 2).

## Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs, l'ANCT, Cerema, ADEME..., la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

## Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### 6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention, certaines d'entre elles ont d'ores et déjà fait l'objet de conventions ou d'arrêtés de financement.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

### 6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de la Communauté de Communes de Petite-Terre assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

La Communauté de Communes de Petite Terre s'engage à recruter un chef de projet responsable du pilotage du CRTE. Le chargé de mission aura en charge le suivi du CRTE et plus particulièrement l'animation du comité de pilotage, du comité technique et du comité d'évaluation.

L'état s'engage à cofinancer ce poste de chef.fe de projet à hauteur de 50 %.

La Communauté de communes de Petite-Terre s'engage à animer le travail en associant les acteurs du



territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

La Communauté de communes de Petite-Terre s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

La Communauté de communes de Petite-Terre signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

### **6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics**

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

### **6.4. Engagements des communes de Dzaoudzi-Labattoir et de Pamandzi**

Les communes de Dzaoudzi et de Pamandzi seront invitées à co-signer le Contrat de Relance et de Transition Ecologique dans sa version définitive pour l'aboutissement des nombreux projets dont elles assurent la maîtrise d'ouvrage identifiés dans le cadre des orientations stratégiques de l'article 3 ci-dessus.

Elles contribueront activement à la mise en œuvre du CRTE au travers de leur présence dans les instances de gouvernance de l'article 7 ci-après.



## 6.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

La Communauté de communes de Petite-Terre et la Préfecture s'engagent à associer les citoyen-nnes des deux communes dans la mise en œuvre du présent contrat par des actions de communication et de concertation adaptées aux différentes actions du contrat. Cette démarche s'inscrit dans la lignée des concertations qui ont eu lieu lors de la réalisation du PCAET, des Plans Locaux d'Urbanisme, ou encore de la mise en œuvre du dispositif NPRNU sur le quartier de la Vigie.

## 6.6. Maquette financière

« La maquette financière est donnée à titre indicatif pour chacune des actions recensées qu'elles soient matures ou en maturation pour chacun des partenaires co financeurs potentiels. Les contributions financières ne sont que prévisionnelles à l'exception de celles ayant déjà fait l'objet de conventions ou d'arrêtés attributifs de subventions.

La maquette financière sera complétée dans le cadre de la signature du Contrat de Relance et de Transition Ecologique et à l'occasion des divers avenants qui pourront intervenir sur la période contractuelle en fonction de la maturation des projets qui passeront en phase opérationnelle.

A ce stade d'élaboration du « protocole d'engagement », toutes les enveloppes financières évoquées sont prévisionnelles et maximales et elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite de montants annuels disponibles pour chacun des co financeurs.

De la même façon, et sous la réserve des notifications des concours divers d'ores et déjà attribués par les co financeurs, les éventuelles répartitions ne sont également données qu'à titre indicatif, de même que les co financeurs susceptibles d'être appelés au financement de l'une ou l'autre des actions proposées.

La maquette financière annexée n'intègre que les investissements prévisionnels liés aux « actions matures » du 4-3 du présent « protocole d'engagement ».

Elle n'intègre pas les investissements prévisionnels des projets et actions « en cours de maturation » du 4-4 du présent « protocole d'engagement ».

La maquette financière annexée se divise en 2 parties :

- L'estimation et les coûts des projets et investissements engagés ou qui seront engagés pour les « actions matures » pour la période 2020 / 2022 pour un montant total de 54 998 301 €
- L'estimation des projets et investissements prévisionnels susceptibles de passer en phase opérationnelle sous la forme d'engagements de dépenses pour la période couvrant 2023 à 2026 pour un montant total estimé de 53 467 840 € ».

## Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

### 7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de territoires de la Communauté de communes de Petite-Terre, des services de l'État, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires. Il est composé des membres suivants pour la CCPT :

- **Le/la Président/e de la CCPT ou son représentant**
- **Le/la Maire de Dzaoudzi-Labattoir ou son représentant**
- **Le/la Maire de Pamandzi ou son représentant**
- **Le/la Vice-Président/e en charge de l'attractivité du territoire de la CCPT ou son représentant**
- **Le Préfet ou son représentant**
- **Le/la directeur/rice général/e des services de la CCPT**
- **Le/la directeur/rice régional/e de l'ADEME ou son représentant**
- **Le/la directeur/rice régional/e de la Caisse des dépôts – Banque des territoires ou son représentant**
- **Le Chef de Projet du CRTE**

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

## **7.2. Le comité technique**

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de la Communauté de communes de Petite-Terre. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions. Il est composé des membres suivants :

- **Le/la directeur/rice général/e des services de la CCPT**
- **Le/la Vice-Président/e en charge de l'attractivité du territoire de la CCPT**
- **Le Chef de Projet du CRTE**
- **Le/la directeur/rice général/e des services de la ville de Dzaoudzi-Labattoir**
- **Le/la directeur/rice général/e des services de la ville de Pamandzi**
- **Le Préfet ou son représentant**

En fonction de l'ordre du jour des comités, seront invités les représentants des directions et services suivants :

- **Mission du NPRU**
- **Office du tourisme de Petite-Terre**
- **Directeur/rice des services techniques**
- **Politique de la Ville**
- **Environnement et biodiversité**
- **Plan climat, transports et mobilité**

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.



### 7.3. Le comité de suivi

Le comité de suivi est piloté par le/la chef.fe de projet et est composé d'un représentant pour chacun des cosignataires du contrat de relance et de transition écologique. Il se réunira autant que de besoin afin d'assurer la mise en œuvre et le bon déroulement du contrat. Il abordera également l'évaluation des actions et la réponse aux indicateurs d'évaluation.

### 7.4. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

## Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité de suivi et le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage.

## Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

La liste des actions du CRTE est reprise ci-dessous et présente les indicateurs associés à chaque action.

<b>4.3.1. Axe stratégique n°1 : offrir aux Petit-Terriens tous les services de base compatibles avec le statut d'un département français</b>	
<b>4.3.1.1. Objectif 1 : finaliser la mise en place des services publics de base</b>	
Action 1 : Aménager le complexe sportif communal de Pamandzi :	Phase 1 : finalisation du plan de financement et des co financements de la phase 1
	Phase 2 : réalisation des travaux de la phase 1
	Phase 3 : finalisation du plan de financement et recherche des co financements des phases 2 , 3 et 4
	Phase 4 : achèvement de la totalité du programme avant fin 2026
Action 2 : Travaux d'aménagement des voiries communales :	Phase 1 : finalisation du plan de financement et des co financements
	Phase 2 : achèvement du programme avant fin 2026



Action 3 : Aménagement centre technique de Pamandzi	Phase 1 : finalisation du plan de financement et de la recherche des co financements Phase 2 : réalisation des travaux avant fin 2026
Action 4 : Création d'une crèche municipale	Phase 1 : recherche d'un maître d'œuvre pour la définition du programme des travaux et leur estimation , validation des co financements et finalisation du plan de financement Phase 2 : réalisation des travaux avant fin 2026
Action 5 : Création d'un marché couvert	Phase 1 : recherche d'un maître d'œuvre pour la définition du programme des travaux et leur estimation , validation des co financements et finalisation du plan de financement Phase 2 : réalisation des travaux avant fin 2026
Action 6 : Aménagement cimetière de Pamandzi	Phase 1 : confirmation des co financements et finalisation du plan de financement Phase 2 : réalisation des travaux avant fin 2026
Action 7 : Aménagement et sécurisation des locaux de la Police Municipale	Phase 1 : confirmation des co financements et finalisation du plan de financement Phase 2 : réalisation des travaux avant fin 2026
Action 8 : aménagement RD 9 et RD 10 phase 2 :	Phase 1 : finalisation des études pour la fiabilisation du coût de l'opération et recherche des co financements pour la construction du plan de financement Phase 2 : achèvement du programma des travaux avant 2027
Action 9 : création d'un pôle multiculturel : cinéma – musée – salle de spectacle	Finalisation du programme , des cofinancements avant 2026
Action 10 : travaux de rénovation thermique des écoles :	Evaluation du coût des économies d'énergie réalisées Nombre de classes concernées par le programme
Action 11 : construction de l'hôtel de police :	Phase 1 : finalisation du programme technique et définition de l'estimation des travaux. Construction du plan de financement et recherche des co financements Phase 2 : réalisation des travaux avant fin 2026
Action 12 : aménagement des équipements connexes au stade (piste supplémentaire – gradins – plateau atterrissant en sol souple – reprise des accès et entrées) :	Phase 1 : finaliser l'estimation et recherche des co financements Phase 2 : réalisation des travaux avant fin 2026
Action 13 : aménagement du plateau sportif de Moya :	Phase 1 : finalisation du plan de financement Phase 2 : réalisation des travaux avant fin 2024
Action 14 : Sensibiliser la population aux bienfaits « sport - santé – alimentation »	Communication et évènements chaque année pendant 5 ans

#### **4.3.1.2. Objectif 2 : améliorer la qualité globale du parc de logement, dynamiser la production de logements neufs et résorber l'habitat indigne**

Action 15 : Élaborer le PLUi-H de Petite-Terre et mettre en œuvre les actions afférentes et mettre en place une politique globale de l'habitat	Achèvement du PLUi-H de Petite-Terre en 2024.
Action 16 : Conduire l'étude pré-opérationnelle l'OPAH-RU, ainsi que l'OPAH-RU	Conduire l'étude pré-opérationnelle l'OPAH-RU, ainsi que l'OPAH-RU Achèvement de l'étude en fonction des étapes décrites dans le document d'origine en 2024 Adaptation des indicateurs auxancements de l'OPAH-RU pour fixer les buts à atteindre après 2024.

<p>Action 17 : Mettre en œuvre des procédures de réhabilitation de l'habitat insalubre (RHI) sur les secteurs d'Oupi, Totorosa et La Vigie</p>	<p>Achèvement des 3 procédures. Possibilité de de déterminer le nombre de logements et / ou d'habitants qui devront avoir bénéficié de ces interventions, définir l'enveloppe globale allouée à la réalisation de ces réhabilitations. Rouge : si pas entamé ou non financé Jaune : si la moitié des objectifs atteints Verts : si 100 % des objectifs atteints selon le curseur choisi</p>
<p>Action 18 : Mettre en place les moyens pour contenir le développement des poches d'habitat précaire en mettant en place les moyens de la surveillance et de l'intervention accélérée</p>	
<p><b>4.3.1.3. Objectif 3 : traiter spécifiquement le quartier de La Vigie pour offrir des conditions de vie décentes à tous ses habitants</b></p>	
<p>Action 19 : Création et requalification de voies ayant pour objectif le désenclavement de la Vigie et connexion viaire au boulevard des amoureux</p>	<p>Livraison de l'ensemble du réseau viaire à échéance fin 2026.</p>
<p>Action 20 : Programmer et construire la maison du projet</p>	<p>Livraison de la maison du projet et mise en service.</p>
<p>Action 21 : Protéger les fonciers acquis dans le cadre du NPNRU -- Mettre en œuvre des jardins d'insertion</p>	<p>Achèvement du chantier et mise en service du jardin</p>
<p>Action 22 : Aménager un espace de convivialité</p>	<p>Achèvement du chantier et mise en service de l'espace de convivialité.</p>
<p>Action 23 : Réaliser un groupe scolaire sur le site de La Vigie :</p>	<p>Phase 1 : recherche et acquisition du foncier ; en raison de la dureté du foncier sur le secteur , cette phase peut s'avérer extrêmement complexe Phase 2 : recherche d'un maître d'œuvre pour la fiabilisation du coût d'objectif et recherche des co financements Phase 3 : en fonction de la phase 1 , construction du groupe scolaire avant fin 2027</p>
<p>Action 24 : Mission d'ordonnement, pilotage et de coordination urbaine concernant le quartier prioritaire de La Vigie :</p>	<p>Phase 1 : finalisation du plan de financement Phase 2 : achèvement de la mission fin 2024</p>
<p>Action 25 : Réaliser les équipements publics intercommunaux dans le cadre du NPRU La Vigie :</p>	<p>Phase 1 : finalisation du programme des projets et définition des estimations Phase 2 : finalisation du plan de financement Phase 3 : engagement des travaux avant fin 2026 pour réception en 2027</p>
<p>Action 26 : Réaliser des logements sociaux dans le cadre du NPRU de La Vigie :</p>	<p>Phase 1 : recherche d'un bureau d'études pour finalisation du programme détaillé et estimation Phase 2 : finalisation des co financements Phase 3 : à définir en fonction des phases 1 et 2 lié à la complexité de l'opération</p>
<p><b>4.3.1.4. Objectif 4 : concevoir et développer des services publics innovants</b></p>	
<p>Action 27 : Déployer la stratégie foncière pour le renouvellement urbain du quartier de la Vigie et acquérir les fonciers stratégiques nécessaire au NPNRU</p>	<p>Achèvement de la stratégie foncière. Définir la temporalité d'action et les échéances d'acquisition pour pouvoir suivre la stratégie. L'indicateur d'évaluation pourrait donc être l'acquisition au moment prévu des parcelles, avec différents jalons phasés en fonction des besoins pour les différents chantiers et au regard de leur temporalité de réalisation. L'indicateur peut être qualifié ainsi : - 1 : établir la stratégie ; - 2 : localiser l'intégralité des parcelles d'intervention et définir leur</p>

	degré de mobilisation à court, moyen et long terme ; - 3 : réalisation du programme d'intervention foncière
Action 28-A : Réaliser rapidement les aménagements d'urgence prévus par la première phase du Schéma d'aménagement des eaux pluviales dans le quartier de La Vigie (Dzaoudzi)	Achèvement du programme des travaux avant fin 2024 Linéaire de réseau traité
Action 28-B : Réaliser rapidement les aménagements d'urgence prévus par la première phase du Schéma d'aménagement des eaux pluviales dans le quartier de La Vigie (Pamandzi)	Achèvement des aménagements d'urgence et mise en service.
Action 28-C : Réalisation des aménagements de collecte des eaux pluviales fuseau prioritaire de La Vigie	Achèvement des aménagements d'urgence et mise en service.
Action 29 : Élaborer le Plan des Déplacements Simplifié de Petite-Terre	Achèvement du PDS
Action 30 : mise en œuvre d'une partie du plan des déplacements, opération n° 1 boulevard des crabes :	Phase 1 : finalisation du programme , validation de l'estimation et finalisation des co financements pour le bouclage du plan de financement Phase 2 : réalisation du programme de travaux avant fin 2026
Action 31 : Favoriser le développement d'une offre de véhicules plus respectueuse de l'environnement et moins consommatrice, adaptée aux besoins du territoire et de ses acteurs, avec la mise en service de 3 Infrastructures de Recharge des Véhicules Électriques (IRVE) pour chacune des 3 collectivités de Petite-Terre pour le développement de leur flotte	Nombre de véhicules propres sur le territoire à mettre en lien avec l'ensemble du parc de l'île et en observant les proportions au regard des évolutions de celui-ci. Nombre de véhicules propres sur le territoire propriété des villes de Pamandzi et Dzaoudzi-Labattoir, et de la CCPT à mettre en lien avec la constitution initiale du par cet son évolution.
Action 32 : Créer un office de commerce et de l'entreprise	Achèvement du chantier et mise en service en 2024
Action 33 : Créer des commerces relais (sites non définis)	Achèvement du chantier et mise en service en 2026
Action 34 : Installer un réseau de fibre optique sur le territoire (2021 - 2026)	Nombre de foyers, d'entreprises et de services alimentés. L'indicateur peut être qualifié ainsi : - rouge / critique pour aucun foyer, entreprise et service alimenté - jaune / action réalisée avec alimentation numérique pour la moitié des différentes catégories de bâtiments ciblés - vert / action réalisée pour l'alimentation de l'intégralité des bâtiments de l'île répertoriés et légaux.
Action 35 : Déployer le Wifi territorial	Achèvement du déploiement fin 2024 Nombre de foyers, d'entreprises et de services alimentés. L'indicateur peut être qualifié ainsi : - rouge / critique pour aucun foyer, entreprise et service alimenté - jaune / action réalisée avec alimentation numérique pour la moitié des différentes catégories de bâtiments ciblés - vert / action réalisée pour l'alimentation de l'intégralité des bâtiments de l'île répertoriés et légaux.
Action 36 : Aménager l'intérieur des bâtiments de l'Association des Jeunes de Pamandzi (AJP) – Phase 2 du programme	Achèvement du chantier et mise en service des bâtiments
Action 36 : Réaliser une extension de la Mairie de Dzaoudzi-Labattoir et réaménagement de la place de l'hôtel de ville	Achèvement du chantier et mise en service de l'extension



Action 37 : Réaliser l'extension de la mairie de Pamandzi	Achèvement du chantier et mise en service en 2025
Action 38 : Création d'une Maison du Numérique et de la Culture	Achèvement du chantier et mise en service en 2026
Action 39 : Mettre en œuvre le plan des actions identifiées dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville dont :	
Action 40 : Requalifier l'intégralité du stade de Dzaoudzi-Labattoir	Achèvement du chantier et mise en service en 2026
Action 41 : Créer un hôtel pour la Communauté de communes et un centre technique communautaire à destination des services techniques comprenant ateliers, garage et services administratifs	Achèvement du chantier et mise en service en 2025
Action 42 : Création d'une piscine municipale « eau de mer »	Phase 1 : recherche du site approprié
	Phase 2 : recherche d'un maître d'œuvre pour l'estimation des travaux et recherche des co financements
	Phase 3 : réalisation des travaux avant fin 2026
<b>4.3.2. Axe stratégique n°2 : favoriser la création d'emplois au travers d'un développement économique raisonnée et respectueux de l'environnement</b>	
<b>4.3.2.1 Objectif 1 : développer une offre de formation en adéquation avec l'offre d'emploi</b>	
Pas d'actions portées par la CCPT pour cet axe. Cependant, d'autres projets portés par des tiers répondent à cet objectifs (Cf annexe 2).	
<b>4.3.2.2 Objectif 2 : favoriser le développement soutenable des activités productives</b>	
Action 43 : Construire un quai de débarquement	Achèvement du chantier et mise en service du quai en 2024.
Action 44 : Rénover la rampe de mise à l'eau des bateaux de pêche	Achèvement du chantier et mise en service en 2023.
Action 45 : Refaire la totalité de l'enrochement des infrastructures portuaires	Achèvement du chantier d'enrochement en 2024
Action 46 : Créer l'Eco-parc des Badamiers	Achèvement du chantier et mise en service. Possibilité de créer des indicateurs en lien avec les différents phasages de l'opération : 1 – Acquisition foncière minimale pour lancer les premiers projets phasés ; 2 – Réalisation de la première phase ; 3 – Réalisation de l'ensemble des phases.
Action 47 : Créer une médiathèque intercommunale (2024-2026)	Mise en service de l'équipement en 2026
Action 48 : Créer et promouvoir les jardins partagés sur le territoire de la CCPT	Communication et mise à disposition de jardins partagés chaque année pendant 5 ans
<b>4.3.2.3 Objectif 3 : désenclaver Petite-Terre et renforcer son rôle de porte d'entrée de l'archipel</b>	
Action 49 : Réaliser une étude de programmation sur le front de mer de Petite-Terre entre l'aéroport et la gare maritime	Validation du programme en 2024
<b>4.3.2.4 Objectif 4 : mettre en place les conditions pour un tourisme écoresponsable</b>	
Action 50 : Aménager le sentier des cratères de Petite-Terre	Achèvement du chantier et mise en service du sentier en 2024.
Action 51 : Réaliser la signalétique des sites touristiques de Petite-Terre	Mise en place de la signalétique en 2024

Action 52 : Aménagement, Sécurisation du site Petit Moya et rampe d'accès à la plage	Phase 1 : recherche d'un maître d'œuvre pour la définition du programme et de l'estimation des travaux , finalisation du plan de financement et recherche des co financements Phase 2 : réalisation des travaux avant fin 2026
<b>4.3.3. Axe stratégique n°3 : garantir aux Petit-Terriens un cadre de vie harmonieux où la qualité environnementale et la préservation de la biodiversité seront une préoccupation constante.</b>	
<b>4.3.3.1 Objectif 1 : garantir l'autonomie énergétique de l'archipel mahorais, tout en poursuivant les efforts pour décarboner la production et limiter les émissions de gaz à effet de serre</b>	
Action 53 : Mettre en place le dispositif SLIME sur Petite-Terre (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie)	Nombre de dispositifs installés chaque année jusqu'en 2026
Action 54 : Mener une politique volontariste pour intégrer le développement durable et le changement climatique en matière de construction durable, d'aménagement et d'urbanisme	Communication et évènements chaque année pendant 5 ans
<b>4.3.3.2 Objectif 2 : maîtriser les risques</b>	
Action 55 : Poursuivre l'élaboration du plan d'action nature en ville en vue d'adapter le territoire aux conséquences du changement climatique	Nombre de plantations réalisées chaque année jusqu'en 2027
Action 56 : Création d'ouvrages de protection contre les submersions marines (GEMAPI)	a) Achèvement de l'étude fin 2023 b) Achèvement des investissements d'ici 2026
Action 57 : Mettre en œuvre le plan S'Green dont :	
Action 58 : Actualiser les données concernant les sites et sols pollués	Base de données actualisée
Action 59 : Mener des actions de sensibilisation auprès des citoyens sur les émissions de polluants atmosphériques	Communication et évènements chaque année jusqu'en 2026
Action 60 : Mettre en place un dispositif de surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de la CCPT	Nombre de dispositifs installés chaque année jusqu'en 2026
Action 61 : Mettre en place un inventaire et un cadastre des émissions de polluants atmosphériques à effet sur la santé sur le territoire de Petite-Terre	Inventaires et cadastres complet établis en 2026
<b>4.3.3.3 Objectif 3 : mettre en place les conditions d'un environnement assaini</b>	
Pas d'actions portées par la CCPT pour cet axe. Cependant, d'autres projets portés par des tiers répondent à cet objectifs (Cf annexe 2).	

## Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat s'étend jusqu'à fin 2026 (date de fin pour l'engagement financier des actions).

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

## Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

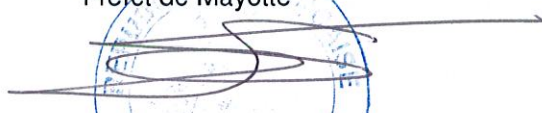
## Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

## Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Mayotte, rue de l'Internat 97600 Mamoudzou.

A Pamandzi le, 29 Août 2023

Préfet de Mayotte  
  
Monsieur Thierry SUQUET

  
Le Président de la Communauté  
de Communes de Petite Terre  
Monsieur Saïd Omar OILI

Le Maire de Pamandzi

  
Monsieur Madi MADI SOUF  


Le Maire de Dzaoudzi-Labattoir

  
Monsieur Saïd Omar OILI  


Pour le Maire et par délégation  
Le 1er Adjoint au Maire

Mr. Ibrahim MADI M'DAHOMA



# Annexe

## Annexe 1 – Maquette financière des projets du CRTE

Les estimations des montants des différentes actions sont présentées dans le tableau ci-dessous. Toutes les actions ne disposent pas encore d'une estimation (ligne en jaune).

Axe	Obj.	Action	Cout d'investissement 2023-2026
<b>Investissement total CRTE 2023-2027</b>			<b>252 365 251 €</b>
<b>4.3.1. Axe stratégique n°1 : offrir aux Petit-Terriens tous les services de base compatibles avec le statut d'un département français</b>			
<b>4.3.1.1. Objectif 1 : finaliser la mise en place des services publics de base</b>			
		Action 1 : Aménager le complexe sportif communal de Pamandzi :	6 441 537 €
		Action 2 : Travaux d'aménagement des voiries communales :	1 602 914 €
		Action 3 : Aménagement centre technique de Pamandzi	523 833 €
		Action 4 : Création d'une crèche municipale	
		Action 5 : Création d'un marché couvert	1 391 400 €
		Action 6 : Aménagement cimetière de Pamandzi	3 018 607 €
		Action 7 : Aménagement et sécurisation des locaux de la Police Municipale	500 000 €
		Action 8 : aménagement RD 9 et RD 10 phase 2 :	713 531 €
		Action 9 : création d'un pôle multiculturel : cinéma – musée – salle de spectacle	
		Action 10 : travaux de rénovation thermique des écoles :	696 842 €
		Action 11 : construction de l'hôtel de police :	
		Action 12 : aménagement des équipements connexes au stade (piste supplémentaire – gradins – plateau attenant en sol souple – reprise des accès et entrées) :	
		Action 13 : aménagement du plateau sportif de Moya :	3 785 455 €
		Action 14 : Sensibiliser la population aux bienfaits « sport - santé – alimentation »	
<b>4.3.1.2. Objectif 2 : améliorer la qualité globale du parc de logement, dynamiser la production de logements neufs et résorber l'habitat indigne</b>			
		Action 15 : Élaborer le PLUi-H de Petite-Terre et mettre en œuvre les actions afférentes et mettre en place une politique globale de l'habitat	180 950 €
		Action 16 : Conduire l'étude pré-opérationnelle l'OPAH-RU, ainsi que l'OPAH-RU	110 000 €
		Action 17 : Mettre en œuvre des procédures de réhabilitation de l'habitat insalubre (RHI) sur les secteurs d'Oupi, Totorosa et La Vigie	14 663 890 €
		Action 18 : Mettre en place les moyens pour contenir le développement des poches d'habitat précaire en mettant en place les moyens de la surveillance et de l'intervention accélérée	1 381 700 €
<b>4.3.1.3. Objectif 3 : traiter spécifiquement le quartier de La Vigie pour offrir des conditions de vie décentes à tous ses habitants</b>			
		Action 19 : Création et requalification de voies ayant pour objectif le désenclavement de la Vigie et connexion viaire au boulevard des amoureux	19 142 857 €
		Action 20 : Programmer et construire la maison du projet	540 000 €
		Action 21 : Protéger les fonciers acquis dans le cadre du NPNRU – Mettre en œuvre des jardins d'insertion	82 390 €
		Action 22 : Aménager un espace de convivialité	150 634 €
		Action 23 : Réaliser un groupe scolaire sur le site de La Vigie :	18 750 000 €
		Action 24 : Mission d'ordonnancement, pilotage et de coordination urbaine concernant le quartier prioritaire de La Vigie :	300 000 €
		Action 25 : Réaliser les équipements publics intercommunaux dans le cadre du NPRU La Vigie :	1 485 000 €
		Action 26 : Réaliser des logements sociaux dans le cadre du NPRU de La Vigie :	70 400 000 €
<b>4.3.1.4. Objectif 4 : concevoir et développer des services publics innovants</b>			
		Action 27 : Déployer la stratégie foncière pour le renouvellement urbain du quartier de la Vigie et acquérir les fonciers stratégiques nécessaire au NPNRU	11 000 000 €
		Action 28-A : Réaliser rapidement les aménagements d'urgence prévus par la première phase du Schéma d'aménagement des eaux pluviales dans le quartier de La Vigie (Dzaoudzi)	1 700 000 €
		Action 28-B : Réaliser rapidement les aménagements d'urgence prévus par la première phase du Schéma d'aménagement des eaux pluviales dans le quartier de La Vigie (Pamandzi)	3 780 000 €
		Action 28-C : Réalisation des aménagements de collecte des eaux pluviales fuseau prioritaire de La Vigie	6 198 050 €
		Action 29 : Élaborer le Plan des Déplacements Simplifié de Petite-Terre	45 000 €
		Action 30 : mise en œuvre d'une partie du plan des déplacements, opération n° 1 boulevard des crabes :	
		Action 31 : Favoriser le développement d'une offre de véhicules plus respectueuse de l'environnement et moins consommatrice, adaptée aux besoins du territoire et de ses	216 900 €



acteurs, avec la mise en service de 3 Infrastructures de Recharge des Véhicules Électriques (IRVE) pour chacune des 3 collectivités de Petite-Terre pour le développement de leur flotte	
Action 32 : Créer un office de commerce et de l'entreprise	300 000 €
Action 33 : Créer des commerces relais (sites non définis)	100 000 €
Action 34 : Installer un réseau de fibre optique sur le territoire (2021 - 2026)	7 000 000 €
Action 35 : Déployer le Wifi territorial	600 000 €
Action 36 : Aménager l'intérieur des bâtiments de l'Association des Jeunes de Pamandzi (AJP) – Phase 2 du programme	871 520 €
Action 36 : Réaliser une extension de la Mairie de Dzaoudzi-Labattoir et réaménagement de la place de l'hôtel de ville	7 200 000 €
Action 37 : Réaliser l'extension de la mairie de Pamandzi	500 000 €
Action 38 : Création d'une Maison du Numérique et de la Culture	3 742 610 €
Action 39 : Mettre en œuvre le plan des actions identifiées dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville dont :	
Action 40 : Requalifier l'intégralité du stade de Dzaoudzi-Labattoir	2 151 206 €
Action 41 : Créer un hôtel pour la Communauté de communes et un centre technique communautaire à destination des services techniques comprenant ateliers, garage et services administratifs	360 000 €
Action 42 : Création d'une piscine municipale « eau de mer »	
<b>4.3.2. Axe stratégique n°2 : favoriser la création d'emplois au travers d'un développement économique raisonnée et respectueux de l'environnement</b>	
<b>4.3.2.1 Objectif 1 : développer une offre de formation en adéquation avec l'offre d'emploi</b>	
Pas d'actions portées par la CCPT pour cet axe. Cependant, d'autres projets portés par des tiers répondent à cet objectifs (Cf annexe 2).	
<b>4.3.2.2 Objectif 2 : favoriser le développement soutenable des activités productives</b>	
Action 43 : Construire un quai de débarquement	841 650 €
Action 44 : Rénover la rampe de mise à l'eau des bateaux de pêche	134 525 €
Action 45 : Refaire la totalité de l'enrochement des infrastructures portuaires	642 980 €
Action 46 : Créer l'Eco-parc des Badamiers	37 718 350 €
Action 47 : Créer une médiathèque intercommunale (2024-2026)	12 510 000 €
Action 48 : Créer et promouvoir les jardins partagés sur le territoire de la CCPT	
<b>4.3.2.3 Objectif 3 : désenclaver Petite-Terre et renforcer son rôle de porte d'entrée de l'archipel</b>	
Action 49 : Réaliser une étude de programmation sur le front de mer de Petite-Terre entre l'aéroport et la gare maritime	400 000 €
<b>4.3.2.4 Objectif 4 : mettre en place les conditions pour un tourisme écoresponsable</b>	
Action 50 : Aménager le sentier des cratères de Petite-Terre	1 142 000 €
Action 51 : Réaliser la signalétique des sites touristiques de Petite-Terre	109 000 €
Action 52 : Aménagement, Sécurisation du site Petit Moya et rampe d'accès à la plage	
<b>4.3.3. Axe stratégique n°3 : garantir aux Petit-Terriens un cadre de vie harmonieux où la qualité environnementale et la préservation de la biodiversité seront une préoccupation constante.</b>	
<b>4.3.3.1 Objectif 1 : garantir l'autonomie énergétique de l'archipel mahorais, tout en poursuivant les efforts pour décarboner la production et limiter les émissions de gaz à effet de serre</b>	
Action 53 : Mettre en place le dispositif SLIME sur Petite-Terre (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie)	660 000 €
Action 54 : Mener une politique volontariste pour intégrer le développement durable et le changement climatique en matière de construction durable, d'aménagement et d'urbanisme	
<b>4.3.3.2 Objectif 2 : maîtriser les risques</b>	
Action 55 : Poursuivre l'élaboration du plan d'action nature en ville en vue d'adapter le territoire aux conséquences du changement climatique	275 000 €
Action 56 : Création d'ouvrages de protection contre les submersions marines (GEMAPI)	6 259 920 €
Action 57 : Mettre en œuvre le plan S'Green dont :	
Action 58 : Actualiser les données concernant les sites et sols pollués	
Action 59 : Mener des actions de sensibilisation auprès des citoyens sur les émissions de polluants atmosphériques	
Action 60 : Mettre en place un dispositif de surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de la CCPT	
Action 61 : Mettre en place un inventaire et un cadastre des émissions de polluants atmosphériques à effet sur la santé sur le territoire de Petite-Terre.	45 000 €
<b>4.3.3.3 Objectif 3 : mettre en place les conditions d'un environnement assaini</b>	
Pas d'actions portées par la CCPT pour cet axe. Cependant, d'autres projets portés par des tiers répondent à cet objectifs (Cf annexe 2).	



## Annexe 2 – Actions et projets dont la maîtrise d’ouvrage n’est pas assurée par la CCPT

### Axe stratégique n°1 : offrir aux Petit-Terriens tous les services de base compatibles avec le statut d’un département français

#### Objectif 1 : finaliser la mise en place des services publics de base

Action A : Installer une STEP de type BA de capacité finale de 22 500 EH (2022 – 2025)

- Document : Action Cœur de Ville
- Durée de l’action : 4 ans
- Porteur de l’action : Eaux de Mayotte
- Coût : non précisé
- Cofinancements : non précisé

Action B : Implanter un site de compostage pour le traitement des boues en lien avec la STEP et créer une déchetterie

- Document : Schéma directeur d’assainissement des eaux usées
- Durée de l’action : non précisée
- Porteur de l’action : SIDEVAM
- Coût : non précisé
- Cofinancements : non précisé

#### Objectif 4 : concevoir et développer des services publics innovants

Action C : Mettre en œuvre le Schéma Départemental d’Aménagement Numérique du Territoire (SDANT) dont :

- Installer des capteurs sur le réseau d’eau potable pour réduire les pertes ;
- Mettre en place des compteurs « pay as you go » pour encourager les opérateurs à desservir les quartiers les plus défavorisés ;
- Sensibiliser les citoyens et augmenter le tri des déchets ;
- S’appuyer sur des capteurs pour optimiser la collecte et réduire la production de déchets ;
- Gratifier les habitants participants au tri sélectif des déchets ;
- Utiliser l’internet des objets pour optimiser la collecte des déchets ;
- Mener une étude sur le zonage de tarification pour la perception de la taxe d’enlèvement des ordures ménagères ;
- Construire une déchetterie par le SIDEVAM sur le périmètre d’étude qui accueille déjà un quai de transfert pour le traitement des déchets de Petite-Terre et une ancienne décharge ;
- Référencer et soutenir les réseaux d’aidants éligibles au Pass Numérique pour diversifier leurs sources de revenus ;
- S’appuyer sur Hub France Connecté pour structurer l’offre de médiation sur Petite-Terre et animer un réseau de médiateurs numérique en candidatant aux Pass Numériques ;
- Faire du wifi territorial un vecteur de développement de l’offre de médiation numérique ;
- Proposer des contenus éducatifs et culturels aux jeunes ;
- Optimiser le fonctionnement des établissements scolaires ;
- Créer des ateliers numériques et créatifs autour du livre ;
- Créer des classes virtuelles pour ouvrir les écoles à d’autres environnements ;
- Mettre en place des processus de participation citoyenne (cartographie participative) et de co-construction en matière de mobilité ;
- Effectuer des diagnostics de mobilité participatifs ;
- Mettre en place une offre de location de Vélo à Assistance Electrique longue durée ;
- Effectuer un travail d’information auprès des citoyens en situation d’illectronisme pour qu’ils aillent se former ;
- Poursuivre les politiques de promotion territoriale en ligne de Petite-Terre et gérer et développer la réputation numérique du territoire ;
- Coupler l’Eco-parc des Badamiers avec des offres de formation numériques et faire de l’Eco-parc une zone « 100 % Fibre optique » ;
- Produire une cartographie des risques et mise en place de systèmes prédictifs pour limiter les risques environnementaux dans les quartiers précaires ;
- Structurer une offre territoriale de soutien aux acteurs mahorais de l’innovation numérique.
  - Document : SDUSN
  - Durée de l’action : non précisée
  - Porteurs de l’action : multiple
  - Coût : non précisé
  - Co-financements : non précisé



Action D : Installer une cuisine centrale sur l'éco parc des Badamiers

- Document : Action Cœur de Ville
- Durée de l'action : 4 ans
- Porteur de l'action : Rectorat
- Coût : programme non chiffré, implantation prévue sur l'Eco-parc des Badamiers
- Cofinancements : non précisé

Action E : Créer 2 lignes de bus entre la gare maritime et l'aéroport et un pôle d'échange multimodal dans le cadre du Plan Global des Transports et Déplacements de Mayotte

- Document : PGTDM
- Durée de l'action : non précisée
- Porteur de l'action : CD 976
- Coût : non précisé
- Cofinancements : non précisé

## **Axe stratégique n°2 : favoriser la création d'emplois au travers d'un développement économique raisonnée et respectueux de l'environnement**

### **Objectif 1 : développer une offre de formation<sup>2</sup> en adéquation avec l'offre d'emploi**

Action F : Proposer une offre de formation qui contribue au développement économique et sociale de l'île et à l'innovation

- Document : SR-SI
- Durée de l'action : non précisée
- Porteur de l'action : non précisé
- Coût : non précisé
- Cofinancements : non précisé

### **Objectif 2 : favoriser le développement soutenable des activités productives**

Action G : Créer un pôle agricole sur le site de Poudjou

- Document : Action Cœur de Ville
- Durée de l'action : 4 ans
- Porteur de l'action : EPFAM
- Coût : non précisé
- Cofinancements : non précisé

### **Objectif 3 : désenclaver Petite-Terre et renforcer son rôle de porte d'entrée de l'archipel**

Action H : Réaliser le quai de débarquement des matières dangereuses des Badamiers

- Document : PGTDM
- Durée de l'action : non précisée
- Porteur de l'action : CD 976
- Coût : non précisé
- Cofinancements : non précisé

Action I : Créer une première ligne de métro-câble et des axes supplémentaires de desserte par barge

- Document : PGTDM
- Durée de l'action : non précisée
- Porteur de l'action : non précisé
- Coût : non précisé
- Cofinancements : non précisé

---

<sup>2</sup>La formation n'est pas une compétence de la Communauté de communes de Petite-Terre

Action J : Créer une ligne de cabotage et d'un appontement aux Badamiers

- Document : PGTDM
- Durée de l'action : non précisée
- Porteur de l'action : CD 976
- Coût : non précisé
- Cofinancements : non précisé

**Objectif 4 : mettre en place les conditions pour un tourisme écoresponsable**

Pas d'action portée par la CCPT.

Action K : Développer le tourisme sur Petite-Terre dans le cadre du Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs dont :

- Développer l'offre de formation en lien avec l'éco-tourisme ;
- Créer 150 chambres à horizon 3-5 ans, 500 chambres à horizon 10 ans ;
- Aménager et équiper des sentiers terre-mer ;
- Élaborer un plan plages pour accroître le tourisme balnéaire et réaliser les actions de celui-ci ;
- Élaborer un plan de valorisation de certains patrimoines matériels et immatériels mahorais et réaliser les actions de celui-ci ;
- Soutenir le développement de lieux d'animation communaux ;
- Améliorer les conditions d'accueil et de visite des croisiéristes par l'aménagement du quai et l'amélioration de l'offre de visite ;
- Garantir l'accessibilité des hébergements et principaux sites touristiques.
  - Document : SRDTL
  - Durée de l'action : 10 ans
  - Porteur de l'action : multiples
  - Coût : voir les actions mentionnées dans le SRDTL
  - Cofinancements : multiples